



TÉLÉPHONES
UTILLES

SECOURS

POMPIERS 18

CASERNE
19, Z.A. de Brassons
La Tremblade
05 46 36 03 32

SAMU 15

SECOURS EN MER
(crossa Etel)
02 97 55 35 35 et le 16
pour les navigateurs

CLINIQUE PASTEUR
Royan
05 46 22 22 22

HÔPITAL MALAKOFF
Vaux-sur-Mer
05 46 39 52 52

CENTRE ANTI-POISON
Bordeaux
05 56 96 40 80

**CENTRE TRANSFUSION
SANGUINE**
Saintes
05 46 93 53 44

A votre service

MAIRIE - 10, rue de la Sablière - BP 60013
Les Mathes - Tél : 05.46.22.48.72
Fax : 05.46.22.49.23
Email : info@mairie-lesmathes-palmyre.fr
Site : www.mairie-lesmatheslapalmyre.com
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h 30 à 17 h 30 - Le vendredi de 8 h 30
à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

OFFICE DU TOURISME - 2, avenue de Royan
La Palmyre - Tél : 05.46.22.41.07
Fax : 05.46.22.52.69
Email : contact@la-palmyre-lesmathes.com
En saison, du 1^{er} juillet au 31 août
tous les jours sans interruption de 9 h à 19 h
**Avant et après saison, du 1^{er} avril au 30
juin et septembre** du lundi au samedi de
9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
le dimanche matin de 10 h à 12 h 30
Hors saison du lundi au vendredi de 9h à
12h30 et de 14h à 17h30
le samedi matin de 9h à 12h30

**RELAIS POSTE - LA PALMYRE (OFFICE DE
TOURISME)** - Avril, mai, juin, septembre
ouvert du lundi au vendredi : de 9h à 12h30
et de 14h30 à 18h. **Juillet - août** : du lundi
au vendredi : 9 h-13h et 16 h-19 h
Octobre ouvert du lundi au vendredi : de 9h
à 12h30 et de 14h00 à 17h30

LA POSTE - LES MATHES
TEL/FAX : 05.46.22.42.69
Juillet/août
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 16 h - le samedi de 9 h à 12 h
De septembre à juillet du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 - Heures des levées :
en semaine 12 h - le samedi 9 h

TRÉSOR PUBLIC - 37, rue de la Seudre
17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.00.85
Fax 05.46.36.52.70 du lundi au jeudi de 9 h
à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - le vendredi de
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

GENDARMERIE - 6, avenue du G. De Gaulle
17390 LA TREMBLADE - Tél : 05.46.36.11.43

GENDARMERIE - LA PALMYRE (JUILLET/AOÛT)
Tél : 05.46.22.52.25

ASSISTANTE SOCIALE - M^{me} DANJOU
permanence tous les mardis en mairie de 9 h
à 10 h 30

ÉCOLE MATERNELLE - 10, rue Henri Erable
LES MATHES - Tél : 05.46.23.63.59

ÉCOLE PRIMAIRE - 10, rue Henri Erable
LES MATHES - Tél : 05.46.22.44.26

SERVICES MEDICAUX LES MATHES

INFIRMIERS - SCP COUCHAUX-POUILLAT
8, rue Sainte-Marie - Tél : 05.46.22.42.90

MÉDECIN - D^r PINEAU - 8, rue Sainte-Marie
Tél : 05.46.22.41.80

MÉDECIN juillet / août

D^r Daniel RAKOTOARIVONY - 3, rue
d'Auvergne - La Palmyre - Tél : 05.46.23.74.49

OSTÉOPATHE - Marion PINSON

8, rue Sainte-Marie - Tél : 06.67.96.69.70

KINESITHERAPEUTES - M. GOHARD Pierre -

M^{me} GROSZEWSKA Agnieszka - 8, rue Sainte

Marie - Tél : 05.16.84.04.35 ou 06.07.44.34.96

INFIRMIERS :

• SCP COUCHAUX - POUILLAT

4, place d'Aquitaine - La Palmyre

Tél : 05.46.22.48.87

• WOZNIAK Sabrina - 8c la galerie - 4 avenue
de l'Océan Tél : 06.23.77.39.13

PHARMACIE DE LA COUBRE - 31, boulevard
des Trémières - Tél : 05.46.22.40.82

SNCF ROYAN - Tél : 05.46.05.62.32 ou 36.35

TAXI - Nathalie Désiré-Beguïn

Tél : 05.46.22.32.74 ou 06.75.23.62.27

Station rue de la Sablière Les Mathes
Office de Tourisme - La Palmyre

E.D.F - G.D.F - Avenue du Maréchal Leclerc -
17200 ROYAN - Tél : 09.69.32.15.15

ORDURES MÉNAGÈRES - Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique - 107, av. de
Rochefort - 17200 ROYAN - Tél : 05.46.22.19.27

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Du 17 juin au 15 septembre : tous les jours
sauf le mercredi
- Du 1^{er} avril au 15 juin : le lundi, le jeudi et
le samedi
- Du 16 sept. au 31 mars : le lundi et le jeudi

TRI SELECTIF - tous les mercredis

DÉCHETS VERTS - du 4 mars au 25 novembre :
le lundi, le reste de l'année : tous les 15 jours
le lundi. Les sacs plastiques ne sont définitive-
ment plus ramassés.

DÉCHETTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROYANNAIS PÔLE ECOLOGIE URBAINE

Tél : 05.46.39.64.64

acceptent les plastiques, le verre, les batte-
ries, la ferraille, les piles, les huiles etc.

La Tremblade :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi,
mardi, mercredi, vendredi, samedi de
9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45.
Fermé jeudi, dimanche et jours fériés.

Chaillevette :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre ouvert lundi,
mercredi, jeudi, vendredi, samedi de
9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45.
Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

PLATEFORME DE BROYAGE VÉGÉTAUX Rue des Carrières - 17570 Les Mathes

Tél : 05.46.05.78.65 ou 06.71.90.32.32

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15
et de 14 h à 17 h 30 et le samedi matin
de 9 h à 11 h 45

RÉCUPÉRATEUR DE VÊTEMENTS :

un conteneur à vêtements est installé
place Charles De Gaulle, près de la halle.
L'association Trio s'est engagée à le vider
une fois par semaine et d'adapter la collecte
en fonction de l'importance du ramassage.

MARCHÉS :

Aux Mathes :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et
samedis, marchés tous produits, du 15 juin
au 15 septembre. Du 16 septembre au
14 juin tous les vendredis .

A la Palmyre :

Tous les mercredis et dimanches matins de
Pâques au 30 septembre. Tous les dimanches
matins du 1^{er} octobre au dernier dimanche
des vacances de la Toussaint.

MARCHÉ ARTISANAL NOCTURNE

A la Palmyre

Tous les mercredis soirs du 1^{er} juillet au 31
août

MARCHÉ DE NOËL

Aux Mathes

22.23.24 décembre de 9 heures à 19 heures

Les Mathes
LA PALMYRE



BUDGET 2013

PROGRAMME D'ÉTÉ

DIVERS TRAVAUX
de RÉFECTION

CONCOURS DES MAISONS
et JARDINS FLEURIS

pages 4-5
Le mot du maire

pages 6-12
Conseils Municipaux

pages 13-16
**Les travaux
dans la commune**

pages 17-20
Budget

page 21
P.L.U.

pages 22-24
Infos municipales

pages 25-29
Infos pratiques

page 30-31
Ecoles

page 32-41
Associations

pages 42-45
Animations

pages 46-47
Sivom

page 48
CARA

page 49-51
A vos plumes

page 52
A votre service



SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS

Un système d'appel des médecins de garde est mis en place. (05 46 27 55 20)

De 20 heures le soir à 8 heures le lendemain matin, il vous suffit de composer le numéro de téléphone de votre médecin habituel. Grâce à un transfert d'appel, vous serez mis directement en relation avec le médecin de garde.

**TROUVEZ LA PHARMACIE
DE GARDE LA PLUS PROCHE**



N° Audiotel 3237

accessible 24 h/24

Vous pouvez également vous rendre à votre officine où la pharmacie de garde est affichée.



Conception et impression
IMPRIMERIE LAGARDE
17600 SAUJON - 05 46 22 70 55
Dépôt légal 2e semestre 2013

**PROGRAMME DE
L'ÉTÉ 2013**

pages 42-43



Rarement l'adjectif « exceptionnel » n'aura été utilisé avec autant de pertinence pour illustrer ou dépeindre l'ensemble de la situation déplorable dans laquelle nous nous trouvons depuis la fin de l'automne dernier, surtout en matière de conditions météorologiques : où est passé le soleil ? Depuis plus de 6 mois on n'entend parler que de « records » qui n'ont malheureusement rien à voir avec les rares exploits de nos sportifs aussi talentueux soient-ils ; tornades ou coups de vent qui emportent tout sur leur passage ou attaquent violemment le littoral, pluies diluviennes à répétition qui ont rapidement et largement remis à niveau les nappes phréatiques si déficitaires depuis quelques années, chutes de neige aussi abondantes qu'inhabituelles en plaine, surtout dans les Pyrénées atteignant parfois 9 mètres d'épaisseur, dont la fonte rapide occasionne des catastrophes sans précédent qui frappent douloureusement, en ce début d'été, une grande partie du sud de la France...

Record également d'amplitude de température vers le 20 juin où le thermomètre affichait 16° à la Rochelle et 37° à Metz, c'est renversant ! Avec tout ça, il ne serait pas surprenant que tous les baromètres de France, et surtout ceux de Navarre, n'aient pas attrapé le tournis.

Sur le plan économique, forcé est de constater que les choses ne vont guère mieux avec un taux de

chômage qui a déjà atteint des records et qui, sauf miracle ou événement extérieur majeur, en atteindra d'autres au cours des mois qui vont suivre, tellement nos entreprises françaises ont du mal à faire face à une concurrence déloyale provenant de pays dits « émergents » dont la compétitivité repose, de façon scandaleuse, sur l'exploitation d'une main-d'œuvre qui doit survivre avec des salaires de misère, 20, 30 voire 50 fois inférieurs à ceux consentis en France et en Europe...

Point n'est besoin non plus de s'éterniser sur les multiples affaires aussi lamentables que condamnables qui ont « secoué » depuis quelques mois le monde politique en général, et surtout choqué l'ensemble des Français dont une grande partie est déjà si prompte à suspecter systématiquement, et la plupart du temps sans fondement, les instances dirigeantes en général et l'ensemble des élus en particuliers : là aussi en matière « d'exceptionnel » et de record, nous aurons été largement servis.

Après cette évocation succincte et bien entendu non exhaustive des principaux événements qui ont marqué aussi moralement que physiquement le peuple français et son territoire, il est facile de comprendre pourquoi ce début de saison 2013 soit si décevant, mis à part le week-end de l'ascension, où nous avons, durant 3 ou 4

jours, connu une fréquentation comparable à celle d'un week-end du 14 Juillet.

On peut y puiser l'espoir que dès que le temps va redevenir plus clément (nos anciens, si proches de la nature, n'affirmaient-ils pas qu'il devait fatalement « faire beau aussi longtemps qu'il venait de faire mauvais »), nous devrions retrouver un rythme aussi normal que soutenu pour notre activité touristique dont nous dépendons tant. Sans faire preuve d'un optimisme débordant, accordons un peu de crédit à la parole de nos sages aînés, d'autant qu'en cette fin juin l'anticyclone des Açores, qui nous boude depuis si longtemps, semble en meilleure disposition pour changer, à notre avantage, le cours des choses. Il serait grand temps !

Par ailleurs, sans avoir l'air de profiter du malheur des autres, dont nous ne sommes absolument pas responsables, on peut aussi raisonnablement penser que l'insécurité qui règne et qui perdure dans l'ensemble des pays qui ceignent le Sud et l'Est de la Méditerranée, incite les touristes européens à venir profiter sereinement de leurs vacances dans des sites accueillants et plus sécurisés comme le nôtre. Cela contribuerait, sans nul doute, à atténuer les effets négatifs d'une conjoncture toujours, et pour combien de temps encore, très défavorable.



Et notre commune dans tout cela comment va-t-elle ? Pas trop mal, merci, à condition de tenir compte de ces nombreuses incertitudes qui nous obligent à regarder d'un peu plus près encore la gestion de notre budget, de prioriser certains travaux par rapport à d'autres que nous sommes amenés à différer, surtout que les aides jusque là consenties se réduisent considérablement et même parfois complètement en ce qui concerne les subventions accordées par le Conseil Général pour les travaux de voirie ou la défense de notre côte.

En fonction de cette toute nouvelle situation, nous sommes évidemment contraints à « réduire la voilure » notamment pour les investissements. Pour ce qui est du fonctionnement, vous aurez pu constater que malgré un important surcroît de travail occasionné par la première tranche de la réfection de l'ensemble des espaces verts du quartier des Trémières à La Palmyre, assurée depuis 3 mois par une bonne partie de nos agents municipaux, notre commune n'est pas pour autant tout à fait laissée à l'abandon. J'en profiterai pour féliciter et remercier au passage l'ensemble de nos agents des services administratifs et techniques pour la réactivité, la célérité, le sérieux et la compétence dont ils font preuve en toutes circonstances et ce en toute discrétion... Je sais que ce constat n'est pas toujours partagé et qu'une petite minorité d'administrés, qui n'ont pas su ou pas voulu voir cette évolution dans les mentalités et les comportements depuis une vingtaine d'années, évolution probablement

spécifique à notre commune, restent et resteront toujours persuadés que les employés de la commune sont des « bons à rien et des fainéants », de même que les élus sont des profiteurs et des pourris. Peut-être que ceux qui tiennent ce genre de discours assez primaire sont ceux qui n'ont pas compris que notre rôle d'élus doit toujours prioriser l'intérêt général plutôt que le particulier.

Quelques mots pour aborder un sujet qui intéresse bon nombre d'entre vous si j'en juge par l'abondance de questions qui me sont posées au cours des nombreuses assemblées générales d'associations de propriétaires auxquelles il m'est donné d'assister en juillet et août, chaque année, et qui concerne l'évolution de votre site devant la Palmyre.

Depuis l'automne dernier, nous avons subi, à cause du mauvais temps quasi permanent, conjugué à d'importants coefficients, quelques attaques répétées dues à une houle agressive formée par des vents soutenus de secteur Sud-Ouest et Ouest qui s'avèrent être les plus préjudiciables pour la dune côtière de la partie sud de notre station.

De ce fait, le trait de côte de la plage des Pins de Cordouan a reculé d'une bonne quinzaine de mètres ce qui a nécessité une intervention d'urgence pour prolonger et renforcer les enrochements à cet endroit.

Sur le front de mer, devant le Club Med et le golf, contre toute attente la plage s'est engraisée de façon significative, pour atteindre entre 1 et 2 mètres d'épaisseur

vers le dernier épi. Simultanément, sous la pression du banc de sable qui ferme la baie et qui oblige le chenal de vidange à se rapprocher de façon inquiétante et plus rapidement que prévu, nous avons constaté une érosion sensible devant le poste de secours et le Parc de la Résidence... Par contre, les trous d'eau qui formaient des piscines très appréciées, ont été comblés très rapidement comme nous l'avions imaginé depuis bientôt 2 ans. Sauf « coup de tabac » improbable durant les 3 mois de belle saison qui vont suivre, nous sommes en droit d'espérer que la configuration actuelle de nos plages urbaines reste ce qu'elle est en ce début d'été d'autant que cette période est d'ordinaire réputée très favorable pour leur engraissement en général.

Brièvement pour en terminer, quelques informations sur notre laborieuse révision du Plan Local d'Urbanisme que nous avons, après 3 arrêts, approuvée par délibération du conseil municipal le 4 mars dernier. Cette approbation fait à ce jour l'objet de 3 recours gracieux et de 2 contentieux. En l'attente de l'expiration de certains délais, et compte tenu de la complexité de ce dossier qui occupe autant qu'il préoccupe l'équipe municipale depuis bientôt 7 ans, nous avons saisi notre avocat pour préparer notre défense au regard des arguments plus que discutables avancés dans ces recours.

Je vous souhaite à tous un très bel été ensoleillé.

**Le Maire,
Robert JONO**



Séance du 16 janvier 2013

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2012, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013, ainsi qu'il suit. (Unanimité).

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2012 du port de Bonne-Anse, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013, ainsi qu'il suit. (Unanimité).



Séance du 14 février 2013

SOLLICITE, au titre de l'année 2013, auprès du conseil général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du parking de La Flibuste pour un montant de travaux estimé à 23.600 € H.T. (28.225,60 € T.T.C.). DIT que ces travaux seront réalisés en 2013. (Unanimité).

SOLLICITE, au titre de l'année 2013, auprès du conseil général de la Charente-Maritime une participation, à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux, dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police, pour les travaux de sécurisation de la route de la Fouasse, sur un linéaire de 680 mètres, pour un montant de travaux estimé à 10.550,78 € H.T. (11.443,92 € T.T.C.). DIT que ces travaux seront réalisés en 2013. (18 voix pour : R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 voix contre : A. Siess)

SOLLICITE auprès du conseil général de la Charente Maritime une subvention à hauteur de 70 % du montant H.T. des travaux pour la sécurisation de la digue pour un montant de 7.800 € H.T. (9.328,80 € T.T.C.) et pour des travaux urgents de sécurité visant à la protection du Club Med, estimés à 36.750 € H.T. (43.953 € T.T.C.), dans le cadre du programme de défense contre la mer pour l'année 2013. (Unanimité).

DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet, du 1er juin 2013 au 31 août 2013. DÉCIDE la création d'emplois saisonniers pour effectuer des travaux d'entretien des bâtiments publics, de jardinage, de nettoyage, de balayage et de ramassage des papiers et des poubelles ainsi qu'il suit. (Unanimité).

- 2 emplois à temps complet du 1er mars 2013 au 31 août 2013
- 1 emploi à temps complet du 1er septembre 2013 au 30 septembre 2013
- 1 emploi à temps complet du 11 mars 2013 au 8 septembre 2013
- 1 emploi à temps complet du 29 juin 2013 au 31 août 2013
- 1 emploi à temps complet du 1er avril 2013 au 30 septembre 2013
- 1 emploi à temps complet du 1er juillet 2013 au 31 août 2013
- 5 emplois à 30h00 hebdomadaires du 1er juillet 2013 au 31 août 2013
- 4 emplois à temps complet du 1er juillet 2013 au 31 août 2013

DÉCIDE que la voie desservant principalement le camping « Les Charmettes », recevra la dénomination suivante : Allée des Charmettes. (Unanimité).

Se prononce DEFAVORABLEMENT sur le projet de Plan de Déplacement Urbain arrêté par l'Agglomération Royan Atlantique le 20 novembre 2012. (Unanimité).

ÉMET un avis favorable à l'exploitation d'un élevage de 100 chiens, au lieudit « Le carrefour », sous réserve de la mise en place d'un dispositif anti-aboiement efficace compte tenu des nuisances sonores générées par ce chenil. REGRETTE que la période de déroulement de l'enquête publique : du 4 février au 4 mars 2013, n'ait pas été plus judicieusement choisie compte tenu du caractère touristique de la commune. (14 voix pour : R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, J. Crasso, P. Gadreau, A.M. Bascle, F. Lanoue, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 3 Abstentions : C. Delahaye, M. Dupin, A. Siess - 2 voix contre : G. Spitéri, M. Joubert).

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en ajoutant au titre de ses compétences facultatives - chapitre 2.3.14 de ses statuts, la compétence suivante :

« Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs du réseau de transport urbain sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ». AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision. (15 voix pour : R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, F. Lanoue, M. Dupin, R. Ruffier, M. Bertin - 4 voix contre : A.M. Bascle, M. Joubert, N. Nicolle, A. Siess).

AUTORISE le maire à déposer, au nom de la commune, un permis de construire pour l'extension des locaux de l'office de tourisme. (18 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 1 voix contre : G. Spitéri).

AUTORISE le maire à déposer, au nom de la commune, une déclaration préalable pour la construction de locaux de réserves de l'office de tourisme. (18 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, A.M. Bascle, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin, A. Siess - 1 voix contre : G. Spitéri).

AUTORISE le maire à déposer, au nom de la commune, un permis de construire pour l'extension des locaux de l'école. (Unanimité).

Séance du 4 mars 2013

APPROUVE :

- Les compléments, modifications, et corrections apportées aux documents du Plan Local d'Urbanisme et notamment au rapport de présentation, à l'évaluation environnementale, au règlement écrit suite aux remarques émises par les services consultés ou lors de l'enquête publique, annexés à la présente délibération,
- Les fondements du projet précédemment exposés,
- Le Plan Local d'Urbanisme ainsi complété et modifié, qui sera transmis à M. le Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité.

PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie durant un mois au moins et que la mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, avec précision du ou des lieux où le dossier peut être consulté. RAPPELLE qu'en application de l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au 1er alinéa de l'article R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du jour où il est effectué. (Unanimité).

Les principales décisions du Conseil Municipal : Séance du 12 mars 2013

DIT que la section d'exploitation au titre de l'année 2012 fait apparaître un excédent de clôture de 1.477.268,18 €. DÉCIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation, pour financer en partie les recettes d'investissement 2013 comme suit : 970.900 €. DIT que l'excédent ainsi reporté de la section d'exploitation au titre de l'année 2013 est de 506.368,18 €.

DÉCIDE de fixer le produit, des trois taxes directes locales, attendu au titre de l'exercice 2013 à la somme de 1.298.688 € et FIXE comme suit les taux de chacune desdites taxes.

| TAXES | TAUX |
|------------------|---------|
| HABITATION | 5,90 % |
| FONCIER BATI | 11,18 % |
| FONCIER NON BATI | 11,11 % |

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement de 17.600 € au titre de l'exercice 2013.

DÉCIDE de répartir ainsi qu'il suit le crédit de 372.620 € euros, au titre de l'année 2013, au bénéfice des associations et groupements à caractère local suivants, étant précisé que les conseillers municipaux membres d'une association n'ont pas pris part au vote :

| ORGANISMES | MONTANT |
|---|------------------|
| U.N.R.P.A. | 2.500 € |
| Association des parents d'élèves de l'école des Mathes | 500 € |
| Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) | 500 € |
| Coopérative de l'école | 160 € |
| Comité de Jumelage | 2.000 € |
| Comité des Fêtes et Animations | 23.000 € |
| Nouvelle société des courses (Trophée Vert) | 1.500 € |
| Océan Sports les Mathes | 10.000 € |
| Soutien scolaire mathéron | 500 € |
| S/total | 40.660 € |
| Association des Dons d'Organes (ADOT 17) | 100 € |
| Association pour la recherche sur la SLA | 100 € |
| Association des 100 km de la Côte de Beauté | 400 € |
| Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie | 80 € |
| Fitness Club | 100 € |
| Judo Club la Tremblade | 100 € |
| Société Nationale des Secours en Mer Royan Côte de Beauté | 500 € |
| Union nationale des combattants | 80 € |
| S/total | 1.460 € |
| Office du Tourisme La Palmyre-Les Mathes | 330.500 € |
| TOTAL | 372.620 € |

PRÉCISE que selon la réglementation en vigueur, les associations et groupements ayant reçu une subvention municipale sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé.

SOLLICITE le versement d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour les travaux d'extension de l'école consistant en la création d'une classe et l'acquisition de son mobilier nécessaire à son bon fonctionnement, estimés à 207.745,33 € H.T (montant des travaux éligibles) et ACCEPTE le plan de financement suivant :

| COÛT DE L'OPERATION | MONTANT | FINANCEMENT | % | MONTANT |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|------------|---------------------|
| Gros œuvre | 162.208,00 € | DETR..... | 25 % | 51 936,00 € |
| Honoraires architectes | 19.231,00 € | CG 17 | 40 % | 83 098,00 € |
| Fournitures électriques | 4.105,52 € | Fonds propres | 35 % | 72 711,33 € |
| Fournitures sol | 4.153,04 € | | | |
| Fournitures peinture | 1.816,01 € | | | |
| Fournitures isolation | 12.048,48 € | | | |
| Fournitures sanitaires | 402,28 € | | | |
| Mobilier scolaire | 3.781,00 € | | | |
| TOTAL H.T. | 207.745,33 € | TOTAL | | 207 745,33 € |
| T.V.A. | 40.718,08 € | | | |
| TOTAL T.T.C. | 248.463,41 € | | | |

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire à hauteur de 20 % du montant HT et ACCEPTE le plan de financement suivant :

| FINANCEMENT | % | MONTANT H.T. |
|-----------------------------|------------|--------------|
| COÛT DE L'ACQUISITION | | 7.490,00 € |
| Conseil Général 17 | 20 % | 1.498,00 € |
| Autofinancement | 80 % | 5.992,00 € |

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente Maritime une subvention, dans le cadre des aides apportées aux petites communes pour la réalisation d'équipements présentant un intérêt touristique, pour l'installation de sanisettes automatisées publiques sur le port, à hauteur de 30 % du montant hors taxe des travaux estimés à 57.789 €.

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes une subvention pour la création d'une piste cyclable avenue des Mathes, entre le giratoire des Gannes et le giratoire de La Palmyre, à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux estimés à 25.310 € H.T.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente Maritime une subvention pour la création d'une piste cyclable avenue des Mathes, entre le giratoire des Gannes et le giratoire de La Palmyre, à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux estimés à 25.310 € H.T.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente Maritime une subvention, dans le cadre du plan départemental des cheminements pour la réalisation d'aménagements et de mise en sécurité des cheminements, à hauteur de 30 % du montant hors taxe des travaux estimés à 2.813 €.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre du Plan Nautique Maritime pour la réalisation d'un parking d'arrière plage, le parking de La Flibuste, à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux estimés à 23.600 €.

SOLLICITE auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime une subvention dans le cadre des grosses réparations et constructions de locaux scolaires de 1er degré, pour la création d'un bâtiment accueillant une nouvelle classe et l'acquisition du mobilier nécessaire au bon fonctionnement de la classe, à hauteur de 40 % du montant H.T. estimés à 223 621,33 €.

APPROUVE la convention de participation financière pour travaux présentée par le Conseil Général de la Charente Maritime pour l'aménagement de la R.D. 25 – aménagement d'un carrefour giratoire avenue de l'Hippodrome, à proximité du parc zoologique, et d'une traversée cyclable avenue du Poitou /avenue d'Angoumois, dans le but de sécuriser et réguler la vitesse des usagers. S'ENGAGE à verser au Conseil Général de la Charente Maritime, une participation estimée à 142.140 € H.T., soit 40 % du montant estimé des travaux, à raison de 30 % sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux ou à la passation de la commande des travaux et le solde au terme des travaux sur la base du montant des travaux. S'ENGAGE à participer, au prorata, à toute réévaluation de l'opération rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

APPROUVE la convention avec l'Etat agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique. DIT que la mise en œuvre de ce processus sera assorti du versement par l'Etat à la Commune d'une subvention prévue à l'article 3 de la Loi de Finances Rectificative n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 (fonds d'amorçage) sur la base de la facture d'acquisition des terminaux par la commune et des informations de connexion au Centre National de Traitement transmises par l'ANTAI, d'un montant de 500 € par terminal.

FIXE ainsi qu'il suit, le tarif des posters de photos de la commune et DIT qu'ils seront disponibles en mairie et ne pourront faire l'objet d'un envoi par voie postale.

| DÉSIGNATION | TARIF ACTUEL | NOUVEAU TARIF |
|-----------------------------|--------------|---------------|
| Poster 60 cm x 80 cm | - | 15,00 € |
| Poster 120 cm x 176 cm..... | - | 30,00 € |

Séance du 6 mai 2013

DÉCIDE d'apporter une aide aux résidents de la commune qui en feraient la demande pour favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal. DIT que cette aide sera d'un montant forfaitaire de cinquante euros toutes taxes comprises (50 € TTC) quel que soit le montant de la facture du demandeur et sera versée par mandat administratif sur son compte. DIT que les demandeurs devront faire appel à des entreprises agréées spécialisées ou associations apicoles habilitées dont la liste est disponible en mairie. DIT que les demandeurs devront fournir à l'appui de leur demande d'aide forfaitaire : un justificatif de domicile, la facture acquittée, une attestation du professionnel qui est intervenu spécifiant que le nid détruit est celui de frelons asiatiques de l'espèce vespa velutina, un RIB.

Séance du 15 mai 2013

Considérant les besoins de trésorerie pour assurer les dépenses prévues au budget primitif de la commune dans l'attente de la perception des recettes prévues au même budget, attendu qu'une ligne de trésorerie contractée auprès d'un organisme financier permet à la commune, dans les conditions indiquées au contrat, de demander le versement et le remboursement de fonds au gré de ses besoins de trésorerie, vu la proposition de contrat de ligne de trésorerie transmise par la Banque Postale, DÉCIDE de contracter auprès de la Banque Postale, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 785.000,00 euros (sept cent quatre-vingt-cinq mille euros) (17 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, G. Spitéri, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin – 1 voix contre A.M Bascle).

Séance du 26 juin 2013

DÉCIDE d'accorder pour chaque naissance portée sur les registres de la commune, une somme de 35 € pour l'ouverture d'un livret A, étant précisé que cette somme se rajoute aux 15 € offerts par le Crédit Agricole. (Unanimité).

DÉCIDE de céder à la société SORAM sise 8 rue Frida Kahlo à 79000 Niort les quatre photocopieurs ci-après désignés non utilisés par les services municipaux au prix global de 3.000 € TTC. (Unanimité).

- C652 marque Konica Minolta
- C220 marque Konica Minolta
- C360 marque Konica Minolta
- BH211 marque Konica Minolta

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la délibération du 14 février 2013 relative à l'échange foncier des parcelles appartenant à la Communauté d'Agglomération Atlantique, ANNULE et REMPLACE la délibération du 14 février 2013 portant sur le même objet. DÉCIDE d'échanger les parcelles communales cadastrées section AO n° 191 et 193, pour une superficie totale de 560 m² contre la parcelle cadastrée section B n° 5574 d'une superficie de 506 m², appartenant à la Communauté Royan Atlantique. PRÉCISE que cet échange se fera sans soulte de part et d'autre. INDIQUE que l'acte de transfert de propriété sera dressé en la forme administrative et rédigé par les services de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir pour la rédaction et la signature de cet acte et de tout document s'y rapportant. PRÉCISE que les frais du géomètre qui a procédé à la division parcellaire sont pris en charge par la commune. (Unanimité).

ÉMET un avis favorable à la nouvelle délimitation des limites du périmètre du port. (Unanimité).

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité de l'année 2012 de l'aménagement du centre-bourg des Mathes, présenté par la S.E.M.D.A.S. (Société d'Economie Mixte d'Aunis et de Saintonge). (Unanimité).

DÉCIDE la création de deux emplois saisonniers d'adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour les besoins du service de la voirie et du service gestion du domaine public, du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013. DÉCIDE la création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet égal à 28 heures hebdomadaires pour les besoins du service écoles et restauration scolaire du 1er août 2013 au 31 janvier 2014. INDIQUE que les agents ainsi recrutés percevront une rémunération mensuelle afférente au 1er échelon de l'échelle 3 indice brut 297, calculé au prorata de leur temps de travail. (Unanimité).

DÉCIDE, avec effet du 1er septembre 2013, la création de quatre emplois de vacataires pour l'encadrement des ateliers péri-éducatifs (A.P.E.) mis en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. DIT que les personnes ainsi recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et que leur rémunération à la vacation n'interviendra qu'après service fait, sur la base d'un taux horaire fixé à 10 € (nets agent). (Unanimité).

MODIFIE, à compter du 1er juillet 2013, le règlement intérieur du personnel communal portant sur le congé de solidarité familiale, sur les congés annuels des agents des écoles et sur le paragraphe relatif aux soins à un enfant malade. (Unanimité).

PREND ACTE du rapport 2012 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. (16 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 voix contre : A.M. Bascle).

PREND ACTE du rapport 2012 transmis par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et présenté par Monsieur le maire sur le réseau de transports Cara'bus. (15 voix pour - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, R. Ruffier, M. Bertin - 2 voix contre : A.M. Bascle, N. Nicolle).

PREND ACTE du rapport 2012 transmis par le Syndicat des Rives de la Seudre et présenté par Monsieur le maire sur le prix et la qualité des services d'eau potable. (16 voix - R. Jono, F.X. Degorce, Y. Bonnaud, J.L. Amsellem, P. Jahiel, S. Thiré, N. Désiré-Béguin, C. Delahaye, J. Crasso, P. Gadreau, M. Joubert, F. Lanoue, M. Dupin, N. Nicolle, R. Ruffier, M. Bertin - 1 voix contre : A.M. Bascle)

DÉCIDE que :

- l'espace public situé à côté du carrefour giratoire du centre bourg des Mathes (à l'angle des rues de la Sablière et Léon Nicolle) recevra la dénomination suivante :

- « Espace des 4 saisons »

- l'espace public situé à côté du port de la Palmyre recevra la dénomination suivante:

- « Esplanade de Bonne Anse ». (Unanimité).

Travaux & équipements

Réfection de voirie et aménagements urbains 1er semestre 2013

Sécurisation



rue du Pied
Martyr
= 41.654 €



chemin des
3 Coups
= 60.000 €



chemin des
Mansards
= 11.825 €



Trottoirs



avenue de la
Coubre
= 45.050 €

Aménagement paysager et mobilier urbain parking des plaisanciers



19.994 €

Travaux de voirie et des réseaux Lotissement Les Trémières



Coût estimatif des travaux = 1.300.000 €

Travaux réalisés sur 3 exercices budgétaires (2013, 2014, 2015) comprenant :

- La réfection du réseau d'assainissement, qui datait de l'achèvement du lotissement en 1973
- La réfection des voiries, suite à l'enquête réalisée auprès des propriétaires des villas
- La réappropriation du domaine public par la réfection des espaces verts



Travaux parking de La Flibuste



Coût des travaux = 28.792 €

Les travaux réalisés pour le parking de la Flibuste, situé boulevard des Trémières, font suite à tous les aménagements de voirie qui ont été initiés depuis 2004 sur la Palmyre



2004 : Boulevard des Régates



2005 : Square de l'Océan



2008 : Boulevard de Bonne Anse



2009 : Avenue de l'Océan



2009 : Parking et Bd de La Plage



2011 :
Parking du
Port



2013 :
Parking des
Plaisanciers

Travaux rue de la Sablière 2013



Coût des travaux = 186.660 € dont 9.442 € de participation de l'Agglomération Royan Atlantique pour la mise aux normes des arrêts de bus (accessibilité aux personnes à mobilité réduite)

Ces travaux clôturent un projet global d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg initié en 2004.



2004/2005 : Construction de la halle et aménagement autour de l'église



2007 : Construction de la poste et des logements locatifs aidés



2008 : Implantation de la nouvelle boulangerie de M. et Mme Fueurlé



Depuis 2005 : Urbanisation du lotissement communal du bourg tranches 1 et 2



2009 : La maison médicale construite par M. et Mme Couchau



2010 : Création du Jardin Public

Budget communal

Extension de l'école pour la rentrée 2013/2014
création d'une classe et d'une galerie couverte

260.000 €



Budget 2013

RÉSULTATS 2012

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---|--|--|----------------|
| DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| 4 919 668,62 € | 5 953 535,60 € | 2 649 263,41 € | 3 042 109,65 € |
| excédent de l'année 2012 1 033 866,98 € | | excédent de l'année 2012 392 846,24 € | |
| excédent antérieur 443 401,20 € | | déficit antérieur -605 103,35 € | |
| Excédent de fonctionnement reporté pour 2013 506 368,18 € | Affectation de résultat en section d'investissement 970 900,00 € | Déficit d'investissement reporté pour 2013 -212 257,11 € | |

LE BUDGET PRIMITIF 2013

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| C.C.A.S. | 24 618 € | 24 618 € | - | - |
| PORT DE BONNE ANSE | 378 973 € | 378 973 € | 209 207 € | 209 207 € |
| COMMUNE | 5 318 035 € | 5 318 035 € | 3 356 939 € | 3 356 939 € |
| TOTAL PAR SECTION | 5 721 625 € | 5 721 625 € | 3 566 146 € | 3 566 146 € |

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. **Acte de prévision :** il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. **Acte d'autorisation :** c'est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses et à encaisser les recettes votées par le conseil municipal.

La fiscalité Locale 2013

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas revaloriser les taux d'imposition pour 2013

Taxe Habitation
5,90 %
Taxe Foncier Bâti
11,18 %
Taxe Foncier Non Bâti
11,11 %

La Commune pratique les taux les plus bas tant au niveau du canton qu'au niveau du département

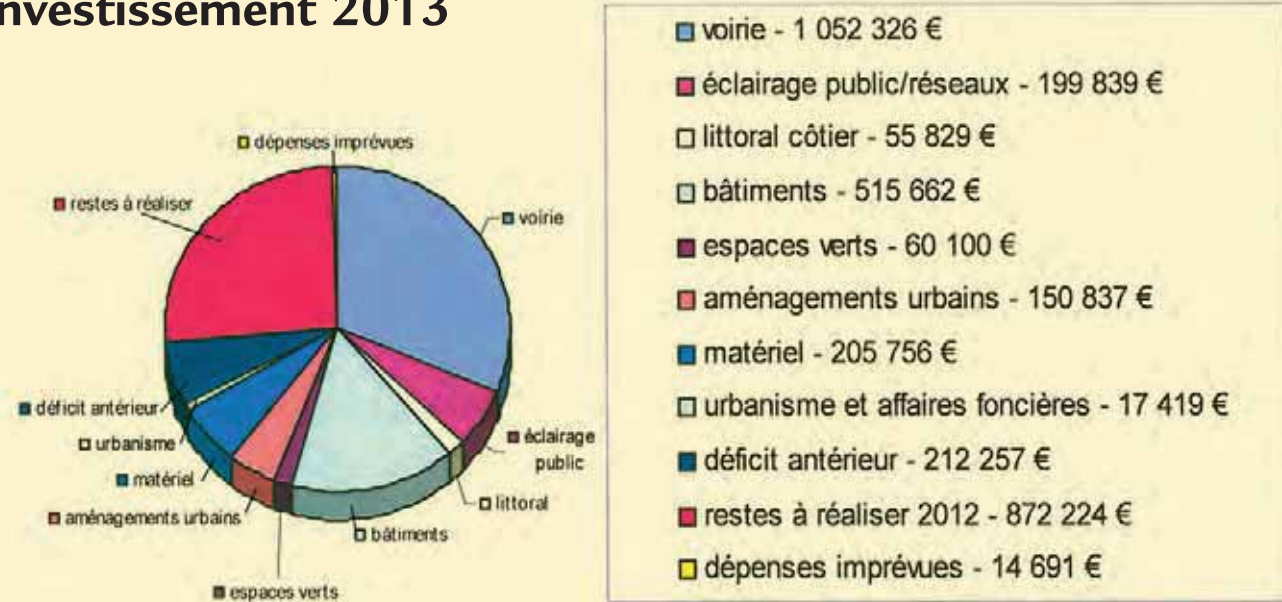
Taux moyens de la fiscalité cantonale 2013

Taxe Habitation
11,30 %
Taxe Foncier Bâti
18,97 %
Taxe Foncier Non Bâti
49,99 %

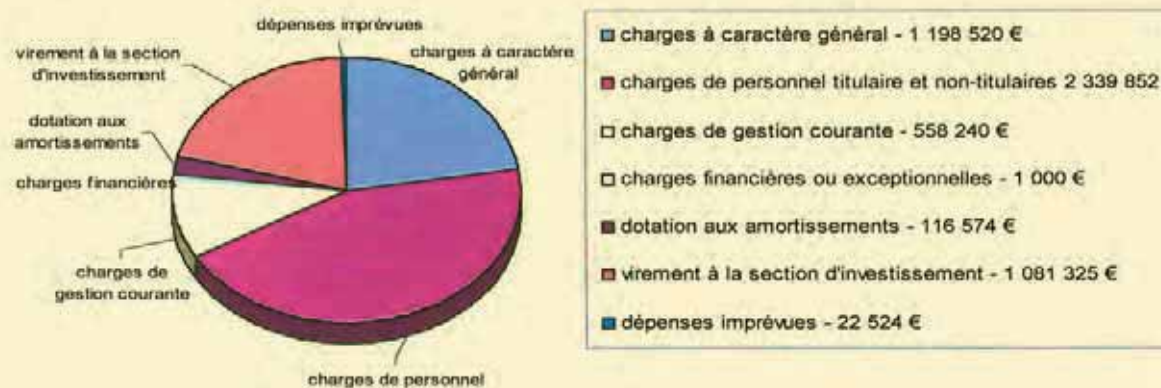
Taux moyens de la fiscalité départementale 2012

Taxe Habitation
20,39 %
Taxe Foncier Bâti
25,10 %
Taxe Foncier Non Bâti
53,64 %

Investissement 2013



Fonctionnement 2013



Nos orientations

Tout au long de ce mandat, la principale motivation de l'équipe municipale a été :

- de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des mathérons et des palmyriens et recevoir nos nombreux touristes dans les meilleures conditions.
- de maintenir le taux d'imposition des trois taxes faibles : sur les 10 dernières années la revalorisation des taux communaux a été en moyenne de 1% / an.
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- d'autofinancer les investissements = zéro dette.

Le Fonctionnement

Un budget équilibré à 5 318 035 € tant en recettes qu'en dépenses.

Côté recettes : les impôts et les taxes représentent 27 % de nos recettes et les dotations de l'Etat 42 %. La taxe de séjour abonde nos recettes à hauteur de 10 % ainsi que les revenus des immeubles (loyers et redevances des locataires et concessionnaires) et autres occupations du domaine public. Côté dépenses : les charges de personnel sont maintenues à 50 %, les charges générales d'entretien représentent 22 % des dépenses, l'aide aux associations représente une dépense de 7 %.

L'investissement

Un budget équilibré à 2 484 716 € tant en recettes qu'en dépenses, auxquels s'ajoute un report de 872 224 € de travaux engagés en 2012 et se terminant en 2013.

Les recettes sont constituées principalement par le retour sur TVA des travaux réalisés en 2012 (280 000 €), par la taxe d'aménagement, ex-TLE, (132 250 €), par des subventions attendues (238 391 €), par le produit des cessions de terrains (217 750 €) et par l'autofinancement d'un montant de 1 081 325 €.

Projet 2013



Voirie : 1 052 326 €

dont :

- les Trémières (tranche 2013) 290 000 €
- voirie entre giratoires les Gannes et la Palmyre (2013/2014) 195 000 €
- voirie ZAC de Cordouan 90 000 €
- trottoir avenue de la Coubre 46 000 €
- chemin des 3 Coups 60 000 €
- chemin des Mansards 13 500 €
- trottoirs rue du Margarin 14 000 €
- mise aux normes arrêts de bus 20 000 €
- accessibilité des voiries 50 000 €

Bâtiments : 515 662 €

dont :

- extension de l'école 210 000 €
- travaux d'entretien écoles 55 150 €
- office de tourisme (tranche 2013) 150 000 €
- numérisation salle de cinéma 85 100 €

Mobiliers urbains : 150 837 €

dont :

- sanisettes automatiques port 67 147 €
- panneaux de rues 10 000 €
- panneaux de signalisation 7 000 €
- renouvellement poubelles 12 000 €
- illuminations de Noël 10 000 €
- radar de vitesse pédagogique 4 000 €

Réseaux et éclairage public : 199 839 €

dont :

- solde de paiement 2012 130 338 €
- chemin des Mansards 8 000 €
- les Trémières 40 000 €

Espaces Verts : 60 100 €

dont :

- les Trémières 30 000 €
- rue de la Sablière 3 000 €
- lotissement centre-bourg 5 000 €

Urbanisme et affaires foncières : 17 419 €



Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé le 4 mars 2013

Depuis 2004, la Commune a installé, pour le confort de tous, des sanisettes automatisées, gratuites.

A ce jour, cet investissement est de 742.422 € TTC

Pour 2013, il est prévu d'installer 2 cabines sous la capitainerie, côté parking du Port pour un investissement complémentaire de 70.000 €



En 2012 : 154 996 passages dans les différentes cabines

le coût de fonctionnement des sanisettes a été de **58.791 €**, comprenant l'eau, l'électricité, la maintenance, les vérifications de sécurité, les produits d'entretien et le temps du personnel communal.
coût d'entretien par passage = **0,38 €** / coût d'entretien + investissement par passage = **0,86 €**

Lors de sa séance du 4 mars 2013, le conseil municipal a voté à l'unanimité l'approbation du P.L.U. dont la révision avait été prescrite en août 2006.

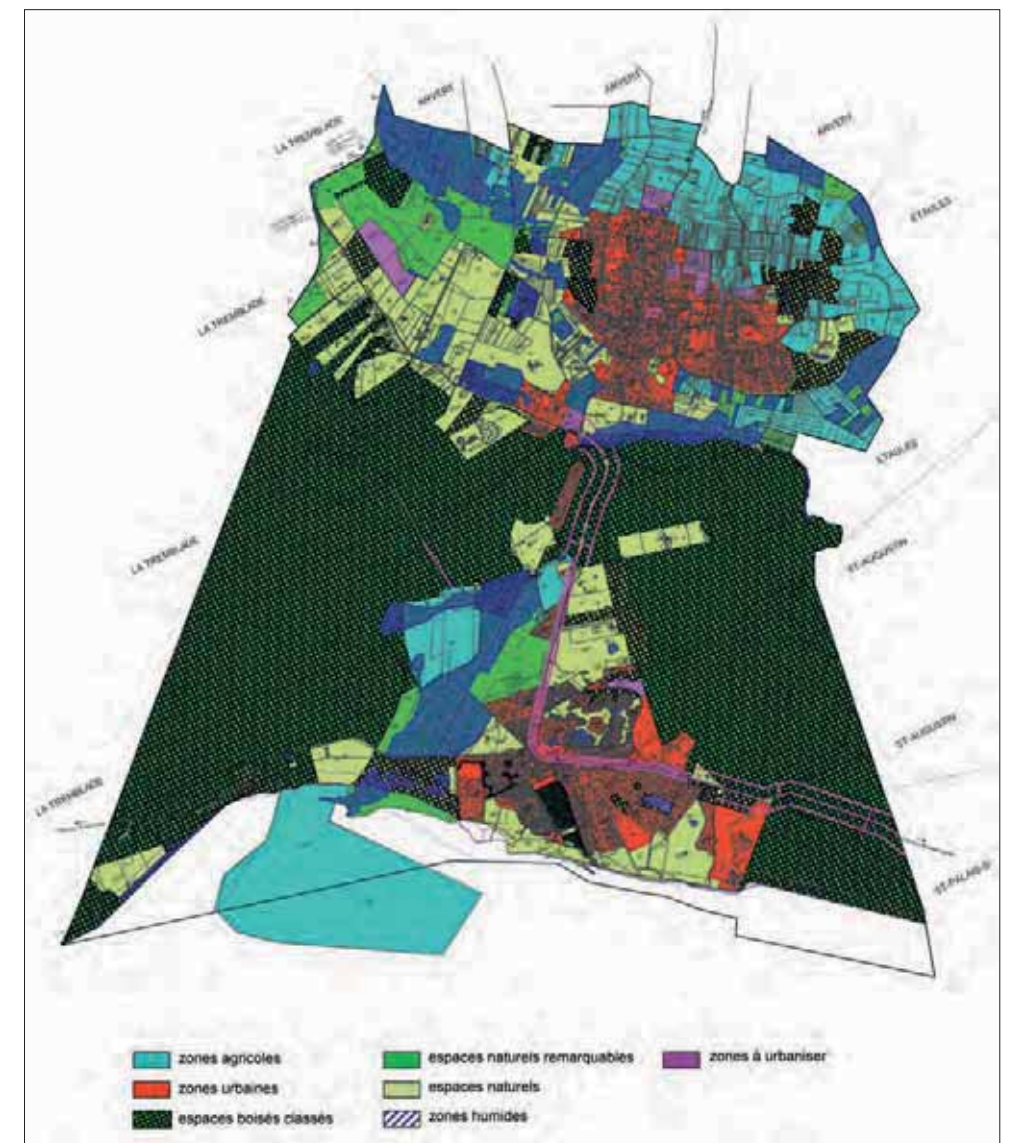
Après 75 réunions consacrées en mairie au sujet, ainsi que 2 enquêtes publiques, ce nouveau document de planification urbaine remplace donc notre ancien plan d'occupation des sols (P.O.S.).

Les principaux éléments du PLU sont téléchargeables sur notre site internet (notamment les plans de zonages et règlements).



LE DOSSIER DE PLU contient :

- Pièce n°1 : le rapport de présentation, Tome 1 à Tome 4
- Pièce n°2 : le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Pièce n°3 : le règlement
- Pièce n°4 : les annexes
A/. Annexes sanitaires
B/. Servitudes
C/. Liste des lotissements
D/. Arrêté préfectoral relatif aux nuisances sonores
E/. Liste des emplacements réservés
F/. Arrêté préfectoral relatif aux zones d'intérêt archéologique
G/. Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la Presqu'île d'Arvert
H/. Itinéraires de pistes cyclables
- Pièce n°5 : les pièces administratives



Concours des maisons et jardins fleuris

Pour la 4ème année consécutive, la commune a organisé, le 14 juin dernier, le concours des maisons et jardins fleuris. 16 administrés ont participé à ce concours dont l'objectif est de favoriser l'embellissement et le fleurissement de la commune, en complétant l'effort réalisé par la municipalité, afin d'offrir aux Mathéronnes et Mathérons, ainsi qu'aux Palmyriennes et Palmyriens, un cadre de vie encore plus agréable à l'œil et faire des Mathes-La Palmyre, une commune accueillante où il fait bon vivre.

Les lauréats ayant réalisé un fleurissement harmonieux, original, de qualité et parfaitement entretenu, ont été reçus le 21 juin, en mairie, pour la remise des prix autour du pot de l'amitié :

PALMARÈS

1er prix – Bon d'achat d'une valeur de 100 € (il ne pourra être attribué que 3 fois consécutives à un même concurrent, lequel sera ensuite classé « hors concours ») : Mme BIGOT Nicole – 2bis rue du Sentier du Moulin.



2ème prix - d'une valeur de 50 € :
Mme BARBET Noëlla – 3c rue Cosme Béchet.



3ème prix – d'une valeur de 25 € :
Mme MORELLI Anna
1, Avenue de la Coubre



un prix spécial du jury a également été décerné à Mme MAUDET Liliane
46, rue Léon Nicolle

Des prix de consolation ont également été remis aux participants suivants autour d'un apéritif offert par la municipalité :

- Mme RIMBAULT Josette – 3c rue Cosme Béchet
- M. PORTERE Jacques – 10, allée des Vanneaux
- M. POWROZNIK Michel – 16, avenue Chopin
- Mme RACINET Claudette – 9, rue Traversière
- M. ANJARD Claude – 15, avenue Hector Berlioz
- M. FREYARD Jean-Pierre, 9 chemin des 3 coups
- VENEDAL Thierry – 13, allée des Cormorans
- GOUINEAU René – 33, rue Henri Erable
- TROTIGNON Jean-Paul – 1bis rue des Combes
- SCHRAMTZ Philippe – 1, allée des Vanneaux
- MONNEREAU Daniel – 3, avenue Dali
- ROUSSET Pierre – 13, allée de la Frégate

Création du site internet de la commune



Madame, Monsieur,

L'équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous informer de la mise en ligne, depuis mars dernier, du tout nouveau site internet de notre commune.

Créé dans un souci de transparence, vous y trouverez des renseignements utiles à vos démarches quotidiennes, mais également des informations sur le fonctionnement de la vie communale, le conseil municipal, les services de la mairie et des fiches pratiques vous permettant de mener à bien vos différentes formalités.

La page "actualités" vous renseignera sur les dernières informations susceptibles de vous intéresser et l'arborescence proposée a été conçue de manière à faciliter vos recherches.

Nous avons bien conscience que nous vivons dans un monde, non seulement en mouvement, mais qui s'accélère.

A l'entreprise et chez soi, l'irruption de nouvelles technologies avec l'informatique, la bureautique, la domotique, transforment les conditions de travail et de vie.

En matière de communication entre les personnes, ces technologies, avec les téléphones portables, les réseaux sociaux, et notamment avec l'internet, ont cette capacité de rapprocher les citoyens, d'accélérer le partage de l'information, de permettre d'accéder à des sources et des nouvelles en un temps record ! Tout se trouve raccourci : le temps et l'espace !

Ce nouveau site internet a donc une forte potentialité démocratique, pouvant permettre à chaque citoyen de s'impliquer plus et mieux dans la vie publique, d'en partager les enjeux.

L'information et son partage sont donc bien un socle indispensable au développement de la démocratie.

Chaque internaute pourra répondre à des besoins divers, satisfaire à des recherches de renseignements et d'informations sur la commune, obtenir en ligne des papiers administratifs...

N'hésitez pas à "surfer" sur ce nouveau site et à nous transmettre toute suggestion que vous estimeriez utile.

Ce nouvel outil devrait vous permettre, sans nul doute, de mieux appréhender le fonctionnement de notre commune et d'être informés, en temps réel, des décisions municipales.

Tel qu'il se présente aujourd'hui, notre site n'est pas figé, il pourra évoluer au fil des mois afin d'être toujours plus et mieux réactif et performant.

Vous souhaitant une bonne navigation,

Robert JONO
Maire des Mathes-La Palmyre

Infos plages SAISON 2013 Surveillance des baignades



PLAGE DE LA PALMYRE - LE CLAPET

Du 15 juin au 1er septembre 2013
De 11 heures à 19 heures



PLAGE DES PINS DE CORDOUAN

Du 15 juin au 1er septembre 2013
De 11 heures à 19 heures



Port et chenaux

Pour tout véhicule à moteur, la vitesse est réglementée à 3 nœuds dans le port et les chenaux.

La pratique du ski nautique est interdite dans la baie de Bonne Anse et à moins de 300 mètres du rivage.

Chiens et chevaux

Pour des raisons sanitaires liées à la qualité des eaux de baignade, l'accès aux plages et dans les dunes avec des chiens ou des chevaux est interdit, **du 1er avril au 30 septembre**, entre la limite avec St-Palais-Sur-Mer et le chemin des Corsaires.

Cependant, les chiens tenus en laisse ainsi que les chevaux sont autorisés toute l'année entre le chemin des Corsaires et la limite avec la commune de La Tremblade.

Naturisme

La pratique du naturisme est réglementée, veillez à respecter la zone qui y est réservée.

Cette pratique est autorisée sur la portion de la plage de La Lède entre la ligne 12 et la ligne 13 jusqu'à la limite avec la commune de Saint-Palais-Sur-Mer.

Cette zone est matérialisée par des panneaux de signalisation.

(Les comportements portant atteinte à la pudeur et aux bonnes mœurs sont interdits et donneront lieu à des poursuites).

Pêche

Tout type de pêche est interdit dans le port et les chenaux. Le ramassage des palourdes, coques, fions, est autorisé, dans la baie de Bonne Anse, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, affiché à proximité des lieux de pêche.


Plages et abords

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons qu'il est interdit :

- D'allumer des feux de jour comme de nuit sur toutes les plages de la commune.
- D'abandonner des verres vides ou brisés.
- De circuler sur les plages et les voies d'accès réservées aux secours, avec un engin à moteur.
- De grimper ou circuler sur les dunes et les enrochements (risques d'éboulements).

NUMÉROS D'APPEL EN CAS D'ACCIDENT

| | |
|---|----------------------|
| SAMU | 15 |
| Police-secours | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Secours | 112 |
| Gendarmerie de La Palmyre (juillet et août) | 17 ou 05.46.22.52.25 |
| Centre anti poison de Bordeaux | 05.56.96.40.80 |


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

La Rochelle, le 05 Juin 2012

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

Affaire suivie par
Mme Christine GABET
Tél. 05.46.27.43.42
Fax. 05.46.27.43.34
christine.gabet@charente-maritime.gouv.fr
N° 267 CAB/SIDPC

COMMUNE DES MATHES
Commissaire arrivé

N° 6367

Destinataires :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> M. Le Maire | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> MM. Les Adjointés | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> MM. Les Conseillers | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> MM. Les Techniciens | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Port | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Police Municipale | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Responsable écoles | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> |

La Préfète de la Charente-Maritime

à

**Monsieur le Maire
des Mathes**

OBJET : Situation des campings situés sur le secteur de la Fouasse.
REF : notre entrevue du 24 novembre 2011.

Lors de notre entrevue du 24 novembre 2011, nous avons examiné la situation des six établissements d'hôtellerie de plein air implantés dans le secteur de la Fouasse afin d'envisager les mesures de sécurisation de ces installations.

A cette occasion, je vous ai rappelé les règles de gestion des capacités d'hébergement de ces établissements au regard du risque feu de forêt sur la presqu'île d'Arvert, à savoir un nombre global d'emplacements autorisés qui devait rester inférieur à 1700 emplacements conformément au plan de prévention des risques naturels (PPRN).

De ce fait, de nouveaux permis d'aménager ont été déposés, afin de respecter les zonages du plan d'occupation des sols pour les espaces boisés classés, le périmètre des terrains ainsi que le nombre d'emplacements maximum autorisés.


Nous avons également évoqué les problématiques de chacun de ces campings pour lesquels il convenait d'actualiser les cahiers de prescriptions.

Aujourd'hui, je constate que l'ensemble de ces cahiers de prescriptions ont été actualisés dans le respect des règles d'urbanisme en terme d'emplacements autorisés et qu'ils ont reçu un avis favorable de la sous commission de sécurité des terrains de camping.

Je tenais à vous faire part de mon entière satisfaction sur l'aboutissement de ce dossier qui a pu être mené à son terme grâce à votre mobilisation et celle de vos services.

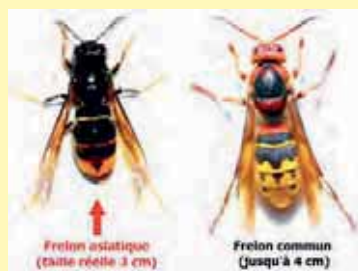
A l'avenir, je vous engage à bien vouloir veiller à la maîtrise de ces installations conformément aux règles d'urbanisme et de sécurité en vigueur.

Merci de votre efficace coopération

La Préfète,

Béatrice ABOLLIVIER

Copie à M. le Sous-Préfet de Rochefort
38, rue Réaumur 17017 La Rochelle cedex 01 - Téléphone : 05.46.27.43.00 - Fax : 05.46.41.10.30
www.charente-maritime.gouv.fr

La lutte contre le frelon asiatique



Piège à frelons en vente en mairie.

Vespa velutina, communément appelé **Frelon Asiatique**, est un frelon invasif d'origine asiatique dont la présence en France a été signalée pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2006.

Le frelon asiatique est un **prédateur pour les abeilles**, avec des incidences tant sur la filière apicole et sur la **sécurité des personnes que sur la biodiversité**. Il est depuis le début de l'année considéré comme un organisme nuisible.

Dans l'attente d'un plan national et face au développement invasif de cette espèce, le conseil général de la Charente-Maritime avait décidé en 2011 et 2012 de mettre en place un dispositif d'aide destiné aux communes pour la destruction des nids de 135 € ou 220 € par nid selon le moyen de destruction retenu. La commune des Mathes s'était inscrite dans cette démarche en prenant à sa charge la destruction des nids de frelons asiatiques tant sur le domaine public que chez les particuliers puis en se faisant rembourser par le conseil général.

En 2011 et 2012, ce sont 46 nids qui ont été détruits sur notre commune pour un budget total de 6.243 €.

Le conseil général n'ayant pas reconduit son aide pour 2013, la commune a **décidé d'accorder aux particuliers une aide forfaitaire de 50 € TTC** pour toute destruction de nid de frelons asiatiques sur le territoire communal, quel que soit le montant de la facture. Cette aide sera versée directement sur le compte du bénéficiaire.

Pour ce faire, les demandeurs devront faire appel à une entreprise agréée spécialisée ou une association apicole habilitée dont la liste est disponible en mairie. Ils devront fournir à l'appui de leur demande d'aide forfaitaire :

- un justificatif de domicile
- la facture acquittée
- une attestation du professionnel qui est intervenu spécifiant que le nid détruit est celui de frelons asiatiques de l'espèce *Vespa velutina*
- un RIB

Enfin, le **piégeage** est aussi **efficace** mais il n'y a que 2 périodes de piégeage

- du 15 février au 15 avril avec comme appât de la bière et du sirop de cassis
- du 15 octobre à fin novembre avec comme appât du jus de pomme, ou de raisin, confiture, sirop de fruits.

Les fondatrices ne circulent que dans ces deux périodes, le reste du temps, trop d'insectes seraient piégés.



DECLARATION DES LIEUX DE DETENTION

Enregistrez les lieux de stationnement dont vous êtes responsable

D'après le décret n° 2010-865 du 23 juillet 2010 tout détenteur d'équidé(s) domestique(s) a l'obligation de se déclarer auprès de l'IFCE, en précisant le(s) lieu(x) de stationnement d'équidé(s) dont il est responsable. Cette nouvelle mesure vise à répertorier tous les lieux susceptibles d'accueillir des équidés de façon temporaire ou permanente, en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires en cas d'épidémie.

ÉTAPE 1

Qui est considéré comme détenteur d'équidé ?

Etes-vous concerné ?

Le détenteur d'équidé(s) est une personne physique ou morale responsable d'un ou de plusieurs équidés, propriétaire ou non, à titre permanent ou temporaire, y compris lors d'un marché, d'une exposition, d'une compétition, d'une course ou d'un évènement culturel.

Sont concernés les professionnels ou particuliers, propriétaires ou non, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus, à l'exception des cliniques vétérinaires et des transporteurs. Concrètement, il s'agit du responsable d'un lieu où sont stationnés des équidés.



Je m'enregistre si je suis :

Dans tous ces cas, le détenteur doit réaliser une déclaration auprès du SIRE pour se déclarer.



un centre équestre



un éleveur qui a des juments



un agriculteur prenant un ou plusieurs chevaux en pension



un particulier qui a un équidé chez soi pour le loisir



un gérant d'un club d'équitation

Je m'enregistre via un tiers si je suis :

Pour les lieux d'entraînements de chevaux de course, l'enregistrement est effectué par l'intermédiaire de France galop ou de la SECF (trotteurs).



un entraîneur de chevaux de course

Je ne m'enregistre pas si je suis :

- Un propriétaire dont les chevaux sont en pension dans une structure équestre, même si je m'en occupe chaque jour.
- Un propriétaire d'un lieu loué à quelqu'un qui accueille des équidés sur place (c'est le locataire qui doit se déclarer comme détenteur).
- Une clinique vétérinaire ou un transporteur d'équidé.

Se déclarer comme détenteur d'équidé c'est simple, gratuit mais pas automatique !

Ce n'est pas parce que vous avez déjà réalisé des démarches auprès du SIRE en tant que propriétaire, éleveur ou étalonnier que vous êtes enregistré comme détenteur. En effet tous les profils ne sont pas forcément détenteurs d'équidés, et certaines informations sont spécifiques à la déclaration détenteur. Les détenteurs ne peuvent donc pas être enregistrés automatiquement et doivent faire la démarche de se déclarer.

La déclaration d'un lieu de détention est définitive : il n'est pas nécessaire de la renouveler chaque année.

En savoir plus

Quelles sont les informations enregistrées ?

L'enregistrement d'un détenteur comprend :

- L'identité du responsable des équidés et son adresse
- L'adresse où sont hébergés les équidés
- L'identité et les coordonnées de la personne sur place à contacter en cas de besoin
- Des informations complémentaires collectées à des fins statistiques (surface utilisée, nombre de chevaux, activité).

Brûlage des déchets végétaux

Les services de la Préfecture rappellent que le **Règlement Sanitaire Départemental interdit l'incinération de déchets végétaux et de déchets verts**, considérés comme des déchets ménagers (article 84 du RSD).

Les déchets végétaux ménagers incluent les déchets verts dits de jardin : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages et autres résidus végétaux.

Les déchets « végétaux » ménagers produits par les ménages, doivent être valorisés par le compostage, le broyage ou, à défaut, par la collecte dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères pour les petites quantités ou par l'apport en déchetterie pour les quantités plus importantes.

De plus **la commune étant située dans un massif à risque feu de forêt important**, Madame le Préfet nous invite à la plus grande prudence en veillant notamment au strict respect de cette réglementation.

La mairie ne délivre donc pas d'autorisation de brûlage et chacun doit prendre ses dispositions pour l'élimination de ses déchets végétaux (compostage, déchetterie, broyage...).

Nous vous remercions de bien vouloir veiller au respect de cette interdiction, la police municipale étant chargée du respect de cette réglementation sur l'ensemble du territoire communal.

Scoutisme



Le scoutisme est un mouvement de jeunesse ouvert à tous, reposant sur des valeurs telles que la solidarité et le respect. Les Eclaireurs et Eclaireuses Unioniste d'Arvert (17530) proposent des activités de scoutisme pour les enfants de 8 à 16 ans toute l'année. Une particularité : la pratique de la voile, ce sont des scouts marins.

Les louveteaux ont entre 8 et 12 ans. Ils grandissent en s'amusant autour des 7 animaux de la jungle et naviguent sur des optimists.

Cet été, les louveteaux camperont en Haute Charente au bord du lac de Lavaud, à l'occasion d'un camp national marin. Au programme : découverte de la voile, nuit, grands jeux dans la nature... l'aventure sera au rendez-vous !

Les éclaireurs, éclaireuses, ont entre 12 et 16 ans. Répartis en équipe, ils naviguent sur des canots et montent des projets fous et ambitieux : construction de plate-forme, descente d'une rivière en radeau... **Cet été, les éclaireurs campent en Charente-Maritime.** Au programme : navigation, exploration, nuit sous la tente...

N'hésitez pas à venir nous découvrir lors d'une sortie, par mail : jonath.guillon@free.fr ou par téléphone au 06 68 00 85 30.



Une question sur le logement ? Contactez l'ADIL 17



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL17) tient des permanences à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, deux fois par mois, les premiers et troisièmes mardis, sur rendez-vous. Les conseillers-juristes de l'ADIL vous informent sur le droit locatif, les aides à l'amélioration de l'habitat et les crédits d'impôts, les règles d'urbanisme, etc...

Si vous avez un projet d'acquisition d'un bien existant ou de construction, n'hésitez pas à consulter l'ADIL. Les conseillers que vous rencontrerez sont des spécialistes du droit et du financement du logement. Ils établiront avec vous un diagnostic personnalisé conforme à votre situation et à son évolution possible : études de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridiques...

Ils vous conseilleront sur :

- Les démarches à effectuer,
- Les contrats proposés par les professionnels : constructeurs, agents immobiliers, notaires, architectes...
- Les impôts, taxes et assurances liées au logement,
- Les règles applicables au lotissement, à la copropriété...

Vous envisagez d'acquérir votre logement, avez-vous pensé à consulter l'ADIL ?

La réglementation est dense et évolue rapidement. Pour éviter les déconvenues et avant de vous engager, prenez rendez-vous à la permanence de l'ADIL à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Des juristes spécialistes du logement vous conseillent en toute indépendance.

Quels prêts, quelles aides, comment optimiser mon financement ? Quels sont les frais annexes ? Quelle est la différence entre l'hypothèque et le cautionnement mutuel ? Que recouvre l'assurance emprunteur ? L'ADIL établit une étude de financement personnalisée et répond à vos questions.

Pour l'achat d'un terrain ou d'un logement existant, quelles sont les précautions à prendre, les diagnostics obligatoires ?

Le contrat de construction est réglementé, faites vérifier sa conformité et l'ADIL pourra aussi vous expliquer le contenu des assurances construction.

Si vous faites des travaux, le devis doit contenir des mentions obligatoires, vous pouvez demander les attestations d'assurance à l'artisan. Plusieurs aides existent, certaines sont cumulables. Si vous faites un "prêt travaux", vous pouvez peut-être prétendre à une allocation logement.

ADIL 17

70 bis avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE

Pour prendre rendez-vous, contactez le 05 46 34 41 36 ou contact@adil17.org

www.adil17.org

Permanences à la CARA, les 1ers et 3èmes mardis, sur rendez-vous pris à l'ADIL.
Service neutre et gratuit. Association agréée par le Ministère du Logement financée avec le concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Travaux d'extension de l'école...

L'évolution des effectifs des élèves de notre école nous positionne en ouverture de classe conditionnelle pour la rentrée prochaine.

La municipalité a décidé d'anticiper les travaux de construction d'une classe supplémentaire, afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

De plus, une galerie reliant l'école maternelle à l'école élémentaire sera construite afin d'éviter aux tout petits d'être exposés aux intempéries l'hiver, pour aller à la cantine.

L'achèvement des travaux est prévu autour des vacances de Toussaint. Enfin, les nouveaux rythmes scolaires seront mis en place dès la prochaine rentrée. L'école se terminera à 16H00 les lundi, mardi et jeudi et à 15H30 le vendredi. Des ateliers péri-éducatifs, proposant des activités variées, encadrées par le personnel communal ou des intervenants du S.I.V.O.M. ou extérieurs, seront organisés par la commune entre 16H00 et 16H45 les lundi, mardi et jeudi et entre 15H30 et 16H30 le vendredi. La garderie se déroulant toujours de 16H45 à 18H30. Le coût de la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires pour la commune s'élève à 38.000 € !

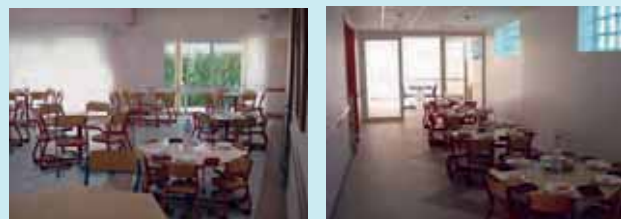


CET AMÉNAGEMENT FAIT SUITE À CEUX DÉJÀ RÉALISÉS POUR L'ÉCOLE :



En 2003

L'ancienne Mairie-Ecole regroupant aujourd'hui les locaux de la garderie, la bibliothèque de l'école, l'association du soutien scolaire et la maison des Associations.



En 2007

Extension du restaurant scolaire, travaux entièrement réalisés par le personnel communal (à l'exception des postes électricité et plomberie).



En 2012 la rehausse des portails, travaux réalisés par le personnel communal

En 2013

Renouvellement du mobilier du restaurant scolaire pour un montant de 13.295 €, plus léger, plus facile à entretenir et dont les plateaux des tables sont revêtus d'un traitement acoustique.



Musique mécanique à l'école

Vendredi 24 mai, Odile DEROIN, enseignante retraitée, est venue dans notre classe pour nous présenter son orgue de Barbarie, Madame HARADJI est aussi venue nous aider pour le travail en groupes.

L'orgue de Barbarie est un instrument de musique ancien, en bois. L'air sort par les vingt-neuf flûtes, mais avant, il passe dans le soufflet. C'est donc un instrument à vent. Il est mécanique. Il possède aussi une cloche. A l'intérieur, il y a des ressorts, un rouleau et une soupape.

Pour jouer de la musique, il faut tourner la manivelle en faisant passer un carton perforé.



La semaine de la maternelle

Expo en mairie - Salle du Conseil du 21 au 24 mai 2013



Office de Tourisme

Toute l'équipe de l'office de tourisme a le plaisir de vous présenter le bilan des actions menées au cours du premier semestre 2013.

Fréquentation Touristique

L'avant-saison a été mitigée sur notre commune du fait d'une météo très maussade et de l'étalement des congés. En effet, le début du mois d'avril a été calme, les vacances scolaires ne débutant que le 13, et les ponts du mois de mai se sont trouvés tronqués puisqu'ils sont tombés pendant ces mêmes vacances. Malgré cela, la fréquentation à l'office de tourisme est demeurée presque équivalente à celle de l'an passé sur ces 2 mois. Par ailleurs, nous avons enregistré une forte activité touristique lors du week-end de l'Ascension au cours duquel tous les hébergements, hôtels, chambres d'hôtes ou mobilhomes disponibles à cette période ont affiché "complet".

Animations

Même si le week-end de Pâques était très tôt dans le calendrier et en dehors des vacances scolaires, les fêtes organisées le lundi ont attiré de nombreux habitués et les locaux. La Fête du Nautisme et la Convention Fitness ont été couronnées de succès et les participants, en pleine forme, ont bien joué le jeu malgré, encore une fois, les caprices de la météo.



Dans ce bulletin municipal, se trouve l'agenda des festivités de l'été que vous pouvez également obtenir à l'office de tourisme ou sur notre site internet. Chaque année, de nouveaux événements viennent ponctuer et dynamiser notre programme. Ainsi, parmi les temps forts de l'été 2013, vous retrouverez des animations de rue interactives Tout Public, des soirées Passion Jeux ou encore des tournois sportifs de Beach Volley et Speedminton sur la plage...

Après la saison, un vide-grenier aura lieu en centre ville de La Palmyre le 21 septembre. Puis, le 26 octobre, ne manquez pas la 5ème édition du Raid Aventure qui affrontera 100 équipes de 3 personnes, soit 300 com-

pétiteurs, sur 2 épreuves majeures de course à pied et VTT d'orientation et 2 ateliers sportifs à découvrir. Enfin, la Fun Cup, épreuve sportive de planche à voile, viendra clôturer l'agenda culturel et sportif 2013 les 16 et 17 novembre prochains en fonction des conditions du vent.

2013, riche en nouveautés

Pour l'office de tourisme, l'année 2013 est pleine d'évolutions en matière de Nouvelles Technologies. La première des nouveautés, dont vous avez certainement déjà entendu parler, est la mise en place, depuis début mai, d'une connexion Wifi gratuite pendant 30 minutes à l'intérieur et aux alentours proches de notre établissement. Ce réseau Wifi, accessible de 8h à 22h, offre un accès sécurisé à internet, conforme à la loi, et permet aux utilisateurs de retrouver toutes les informations touristiques utiles même en-dehors de nos périodes d'ouverture !

Nous avons également lancé la création de notre application Smartphone "La Palmyre Tour" dont la sortie est prévue courant de l'été. Son objectif est de faciliter l'accès de la lisibilité des informations relatives à notre commune sur tous les types de téléphones portables (iPhone, Android et autres) et ceci, de manière ludique. Les utilisateurs auront alors la possibilité de déposer des commentaires sur l'ensemble des activités de loisirs, hébergements ou restaurants.

De plus, nous continuons à développer et à pérenniser notre image sur les réseaux sociaux. Notre présence accrue sur Facebook a permis de rassembler et de fédérer une communauté qui compte aujourd'hui plus de 1600 membres. Et, si cette communauté est vivante, c'est principalement grâce à vous alors, Merci ! N'oubliez pas qu'il vous est aussi possible de suivre notre fil d'actualités, plus professionnel, sur Twitter @LaPalmyreOT et de visionner notre galerie d'images sur Flickr.

Enfin, nous comptons parmi nous 2 nouveaux employés à temps plein, venus compléter l'équipe, afin de nous aider dans l'élaboration de dossiers conséquents, dont celui de notre démarche qualité, en vue de l'obtention de notre classement en catégorie 2 l'an prochain puis du label Qualité Tourisme.

Base Nautique

Les projets fleurissent tout autant du côté de la base nautique. En effet, nouvellement labellisée "Balades et Randonnées", elle vous propose désormais des découvertes nature sur 2 supports distincts : une escapade de 5 à 6h vers le phare de Cordouan à bord d'une goélette (voilier de 8,60 m) sur laquelle vous apprendrez les rudiments de la voile et une balade de 2h en stand-up paddle le long du rivage de la Baie de Bonne Anse. Le programme de ces activités est disponible à l'office de tourisme et sur le site

internet de la base : www.basenautiquelapalmyre.com



sur lequel il vous est même possible de réserver vos places directement en ligne ! La saison a déjà bien commencé à la base nautique et les nouveaux locaux facilitent beaucoup le travail

des moniteurs qui espèrent que l'été sera favorable.

Service Postal

Le relais poste a repris du service le 1er avril dernier et ce, jusqu'au 31 octobre prochain. L'amplitude horaire a de nouveau évolué puisque ce service est désormais ouvert en avant saison du lundi au vendredi aux mêmes horaires que l'office de tourisme soit de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, puis, en octobre, ces mêmes jours, le matin de 9h à

Comité des fêtes et animations

La programmation 2013 a été modifiée en raison de la précocité de Pâques et du calendrier des vacances scolaires. Compte tenu de ces éléments, nous avons décidé de reporter au dimanche de la Pentecôte "Les Mathes-La Palmyre en musique", cette période nous semblant plus appropriée à un spectacle se déroulant en plein air.

16 décembre : déjeuner de Noël

Comme nous n'assurons pas de réveillon de la Saint-Sylvestre, nous avons décidé de participer avec la section UNRPA, à l'organisation du déjeuner dit de "Noël". Ce fut une excellente journée et compte tenu du succès nous avons décidé de poursuivre ce partenariat en 2013.

21 décembre : NOËL des ECOLES

Comme chaque année, le père Noël et toute son équipe étaient là pour divertir les écoliers. Cette année nous avons renoué avec le principe d'un spectacle, en l'occurrence d'un spectacle théâtre et musique "Les mystères de la bête" qui a été fort apprécié. L'après-midi, après le récital de l'ensemble des sections, le père Noël a procédé à la distribution des cadeaux.

22, 23 et 24 décembre : MARCHÉ de NOËL

Bien que décidé tardivement par les commerçants, le comité des fêtes a, à leur demande, assuré l'animation. Le père Noël, et toute son équipe se sont prêtés de bonne grâce aux séances photos avec enfants et parents. GAVROCHE DEZAVELLE, clown prestidigitateur, a assuré l'animation le dimanche et le lundi après-midi.

Dimanche 27 janvier : choucroute

On ne change pas une équipe qui gagne, et c'est toujours avec le plus grand plaisir que nous avons organisé notre déjeuner choucroute qui rencontre toujours autant de succès, et qui marque le début de la saison.

12h30 et l'après-midi de 14h à 17h30. Quant aux horaires d'ouverture en juillet et août, ils demeurent inchangés : du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 16h à 19h.

À noter

Comme nous vous l'avions annoncé dans les précédentes éditions, des travaux d'agrandissement de l'office de tourisme vont avoir lieu courant de l'hiver pour nous permettre de vous accueillir dans des locaux mieux adaptés et plus spacieux. Pendant toute la durée des travaux, qui débuteront le 15 septembre pour se terminer fin mars, l'office de tourisme reste ouvert au public mais l'accueil risque d'être quelque peu perturbé et nous nous excusons, par avance, de la gêne occasionnée.

Par ailleurs, nos horaires d'ouverture hors saison vont être légèrement modifiés. En effet, compte tenu de la très faible affluente en fin de journée l'hiver, l'office de tourisme sera désormais ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h30.

TOUTE L'ÉQUIPE DE L'OFFICE DE TOURISME VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET BELLE SAISON !

Jeudi 9 mai, vide-grenier, foire aux Saveurs

Cette journée rencontre elle aussi toujours autant de succès. Malheureusement, la météo en a écourté le déroulement, mais elle fut réussie. Nos amis anteysans (Livia, Marco, Maria, Mario, Paulo), qui avaient à nouveau fait le déplacement, ont une nouvelle fois fait l'unanimité et leurs produits ont toujours autant de succès. Nous les remercions chaleureusement de nous faire le plaisir de venir ce jour-là.

Dimanche 19 mai :

Les Mathes-La Palmyre en musique

Nous essayons chaque année de varier notre programmation et cette année, nous avons opté pour une après-midi sur le thème de la musique et la danse celtique. Le groupe OUBERET qui assurait l'animation a enchanté autant les amateurs de danses que de musiques et malgré le temps frisquet, ils ont su réchauffer les cœurs et les corps.

Calendrier des prochaines animations
proposées par le comité :

- Vendredi 21 juin, fête de la musique
- Samedi 13 juillet, soirée dansante après le feu d'artifice aux Mathes
- 15 août : animation au port avec le CNBA
- Samedi 7 septembre : méchoui
- Dimanche 24 novembre : déjeuner "Beaujolais"
- Dimanche 15 décembre : déjeuner de Noël avec l'UNRPA
- Vendredi 20 décembre : Noël des écoles

Kriss DELAHAYE,
la présidente.

Comité de jumelage

Le comité de jumelage a tenu son Assemblée Générale le 8 février 2013 à l'Espace Multi Loisirs.

La Présidente, Nathalie NICOLLE, a présenté le rapport moral et financier de l'association.

Après l'élection du tiers sortant, le conseil d'administration prend acte du souhait de Madame NICOLLE de ne pas se représenter à la présidence.

Il est procédé à l'élection du nouveau bureau qui se compose comme suit :

| | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|----------------|
| Président : | FORGIT Joël | Trésorier Adjoint : | LADRAT Alain |
| Vice-présidents : | DELAHAYE Christiane BRISSON-GOULVANT Gérard | Secrétaire : | SALINAS Nadine |
| Trésorière : | BITEAU Marie-Denise | Secrétaire Adjointe : | PICON Lucile |

Le comité de jumelage a organisé un loto le 12 avril 2013 à l'Espace Multi Loisirs.

Une délégation d'Antey Saint André a participé à la foire aux saveurs, organisée par le comité des fêtes, le 9 mai 2013. A cette occasion, quelques membres du comité de jumelage, ont participé au repas organisé au restaurant Océan Forêt, avec nos amis Anteyensans.

Nous commençons à penser à la préparation de la Melle Vallée qui aura lieu le 13 octobre prochain à Antey Saint André. Afin de préparer cette manifestation la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu en septembre.

Joël FORGIT, le président.



OSM / ASMSA

Avant toute chose, dirigeants, joueurs, parents et enfants se joignent à moi pour vous annoncer **la fusion de l'OSM (club des Mathes) et du FCSA (club de St-Augustin)** pour donner naissance à

notre nouveau club : l'ASMSA dont j'ai l'honneur d'être à nouveau le président. Je remercie tout le monde pour cette confiance ainsi que les dirigeants qui m'entourent : Chrystel, ma compagne pour le secrétariat, aidé de Bruno Pouillat, nos deux vice-présidents : Bruno Varly et Gilles Lachenaud et nos trésoriers : Jean Sardet et David Aubier pour le seconder.

Je remercie aussi très chaleureusement nos maires respectifs qui, avec leur accord, ont compris notre volonté de concrétiser nos ambitions dont la principale est de continuer à jouer au football, tout simplement...

Notre décision sur l'entente OSM-FCSA au niveau sénior cette saison s'est révélée être la meilleure en voyant les résultats. Jean Sardet, président du FCSA et moi-même pouvons être fiers de nos joueurs que j'ai eu grand plaisir à entraîner.

En effet, l'équipe A a fini invaincue avec 18 matches gagnés, 2 nuls, 65 buts marqués et 15 points d'avance sur son poursuivant. Parallèlement, elle est allée jusqu'au 5ème tour de la Coupe Aristide Métayer avec une défaite contre FC Oléron 3-1.



L'équipe B finit 10ème de son championnat dans une grande convivialité qui ne les a jamais quittés de la saison ! Bravo pour votre esprit et votre soutien !

Les U15 (13-14ans) finissent 7ème. Pour

moi, leur entraîneur, le challenge a été relevé pour ces joueurs de première année qui devaient apprendre à jouer sur le grand terrain alors que la croissance n'est pas encore faite pour la majorité.

Les U13 (11-12ans) entraînés par M. Taillandier ont connu une saison compliquée par manque d'effectif mais finissent quand même 4ème. Quant aux 2 équipes U11 (9-10ans) autour de T. Molle et G. Lachenaud, elles finissent respectivement, 2ème et 6ème. La deuxième participation de l'équipe 1 au Challenge Boulogne (Finale Départementale, 5ème sur 137) permet d'espérer un meilleur classement l'année prochaine vu que l'équipe, cette année, n'était composée essentiellement que de 1ère année.

Enfin, les débutants (U6,U7,U8,U9) avec un effectif de 50 enfants forment le noyau dur de l'école de foot d'où la nécessité de 4 entraîneurs : M.Taillandier, G. Lachenaud,



C. Lagoutte et moi-même aidés ponctuellement par M. Trotin et Yann que je remercie infiniment. Les enfants ont participé à tous les plateaux dont



deux organisés aux Mathes ainsi qu'à la Journée Nationale du 8 juin sur la plage de Saint Georges de Didonne qui rassemblait tous les clubs du département avec près de 2000 enfants. Nous étions très fiers d'être le club le mieux représenté avec 5 équipes U8/U9 et 1 équipe U6/U7. Dommage que cette journée se soit terminée sous un déluge pour la remise des récompenses.

Pour clôturer la saison, nous avons organisé le Challenge Guillaume Rivière, remis par notre principal sponsor : le PMU des Mathes et Julie, sa compagne que nous remercions chaleureusement encore une fois. Et c'est à la maison que le trophée restera



grâce à la victoire de nos joueurs contre Trizay avec un score de 4-0 !

Même si nous sommes très heureux de l'évolution de notre club avec cette année la montée des séniors en 3ème division, l'obtention de notre 1er label départemental, la croissance des effectifs, je tenais à souligner à nouveau une pénurie d'éducateurs, de bénévoles, d'arbitres, d'argent pour toujours répondre au mieux aux attentes de nos licenciés. La saison prochaine, le club va s'enrichir d'une équipe U16/U17 et nous n'avons toujours pas de minibus...Le transport devient l'un des problèmes récurrents voir un handicap pour notre club !!! Je lance un appel à de généreux donateurs dans l'espoir qu'il soit entendu un jour...

Mais si j'ai aujourd'hui un seul regret, c'est au sujet de notre terrain qui représente l'élément essentiel de notre sport et qui n'a pas du tout répondu à nos attentes après quelques mois de pratique. Près de deux saisons à aller jouer nos matches sur des terrains extérieurs pour qu'au final, notre terrain refait soit loin du projet initial. Ce sentiment est non seulement partagé par mes joueurs mais aussi par les joueurs des clubs adverses à qui nous ne pouvions donner de réponse. Comment puis-je attirer des joueurs de qualité avec un tel outil... Personnellement, je



reviendrai sur le projet d'un terrain synthétique dont j'avais présenté tous les atouts à la mairie : uniforme, peu d'entretien, match à tous les temps, esthétique sur-

tout en bordure de route ; ce qui nous permettrait aussi d'accueillir des matches de gala lors de la saison estivale et touristique. Il faut savoir que 7 terrains synthétiques sont en projet de construction à Saintes, serait-ce l'avenir ?

Je souhaiterais terminer sur une note optimiste en remerciant toute mon équipe dirigeante, les éducateurs, les parents et les joueurs de l'OSM qui me suivent désormais

dans une nouvelle aventure avec l'ASMSA. A cette occasion, un grand merci aussi à tous les sponsors qui, j'espère, resteront fidèles à notre nouveau club et à l'ensemble du conseil municipal pour leur subvention.

Une page s'est tournée mais l'histoire n'est pas finie...

Je vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous dès septembre. Pour toutes nouvelles inscriptions, n'hésitez pas à me contacter : 0621162863.

Thierry Molle,
le président.

Activités du Comité Local de l'association Valentin Haüy

Nous vous informons que les activités du comité sont les suivantes :

- Permanences : Accueil des personnes déficientes visuelles et conseils pour la vie quotidienne, accompagnement pour les dossiers et démarches administratives, aide pour choisir du matériel spécialisé adapté à cet handicap. Ces permanences ont lieu à Royan (Maison des Associations) le 2ème mardi de chaque mois, de 9h30 à 11h30, et à Saujon, le 2ème vendredi de chaque mois, de 9h30 à 11h30, à la Maison des Associations (locaux l'UNRPA), 33 cours Victor Hugo.
- Une rencontre amicale mensuelle, le 3ème vendredi, à partir de 14h : informations diverses, animations (matériel basse vision, locomotion, etc...), échanges entre bénéficiaires. Un goûter clôture l'après-midi.
- Des ateliers cuisine à Royan et à Saujon, dirigés par un cuisinier professionnel retraité, et encadrés par des bénévoles.
- Une promenade mensuelle (pour le moment) avec des personnes bénévoles.
- Projets de sorties : Visite de la chocolaterie "La Royannette", du Musée de l'Huître à Marennes, film en audiodescription, etc...

Pour toute information, s'adresser à :

Mme Maryse GODART, tél. 05 46 06 54 50 ou à
M. Jacques NOIZET, tél. 05 46 39 04 18.

N'hésitez pas à communiquer toutes ces informations aux personnes déficientes visuelles de votre commune.

Par ailleurs, permettez-nous de vous faire connaître nos besoins en matière de BÉNÉVOLAT : encadrement, transport des personnes déficientes visuelles. Des aidants, même occasionnels, peuvent venir nous rejoindre.

Bien cordialement
Le Comité Local de l'A.V.H.

L'Association Communale de Chasse Agréée

Une saison de chasse se termine, il faut savoir que notre activité est sur six mois, c'est sur un bilan moyen que nous terminons la saison 2012 - 2013.

Au niveau des faisans et des perdrix, une reproduction très moyenne. C'est peut être la mise en culture qui en est la cause et le manque de refuge « bois - haies » afin qu'ils puissent se cacher et se reproduire.

Pour le gibier de passage - colombeds et turdidés on peut qualifier l'activité de moyenne à bonne.

Les bécasses des bois : beaucoup de chasseurs n'ont pas réalisé leur P.M.A. (Prélèvement Maximal Autorisé).

Enfin devant le développement important de notre commune par le nombre de nouvelles constructions, c'est très bien pour notre commune, mais un mal pour le territoire des chasseurs.

L'ACCA la Mathéronne s'est portée acquéreur d'un lot de bois de 2 ha 600 dans le domaine de la Fouasse, lot qui appartenait à la ville de Royan.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 14 Juin 2013 où il y a eu une bonne participation des chasseurs.

Saint-Hubert-remont-vôtre

J.P. Frétard,
le président de l'A.C.C.A.

Association Soutien Scolaire Mathéron

L'aide aux devoirs a repris début novembre 2012 pour 25 enfants du CP au CM2, les lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30. Mesdames Terrades, Rousset, Freund, Monsieur Ferraton continueront l'activité pour la rentrée prochaine à partir du 4 novembre 2013.

Merci aux enfants pour leur assiduité et leur sourire.

Bonnes vacances et à bientôt, après l'été.

Marise Freund - 05 46 39 21 10



Association des parents d'élèves

Innovation cette année lors de notre désormais traditionnelle foire aux livres : nous y avons couplé un marché de Noël. L'association avait financé l'achat de matières premières pour que les enfants confectionnent des objets à vendre, en classe avec leurs enseignants. Boules de Noël, petits gâteaux, cartes de voeux, décorations de table, tableaux ..., ont fait le bonheur de généreux acheteurs. Merci à eux. Les objets restants ont été présentés et vendus en partie sur le marché de Noël organisé par le comité des fêtes.

Dans nos projets nous souhaitons développer des activités « culturelles » ; nous avons donc proposé aux enseignants de faire revenir le carnaval à l'école avec la magie de quelques costumes vénitiens. Mr et Mme LESTRILLE, passionnés du carnaval de Venise, nous ont gracieusement prêté des costumes dont quelques uns ont effectivement « fait Venise ». La beauté de ces costumes a émerveillé les enfants et apporté une petite touche d'originalité au défilé. Dans les jours qui ont suivi, Mr LESTRILLE est venu dans deux classes exposer son expérience du carnaval de Venise et expliquer brièvement sa tradition.

L'APE a également proposé des animations en anglais, deux cours d'une heure ont été dispensés dans la classe de CP-CE1. Sous forme de jeux, les enfants ont appris les noms des animaux. Les enfants ont tous bien participé et semblent motivés pour apprendre la langue de Shakespeare !

Dans le cadre des activités sportives, après la tentative d'initiation à la course d'orientation qui avait motivé peu de participants à cause du mauvais temps en novembre

dernier, nous avons essayé de relancer l'idée. Malheureusement même si le temps était cette fois de la partie, les participants, eux, se sont fait rares.

Cette année les enseignants n'ont pas fait appel à l'association pour financer les sorties, un projet en commun de plus grande envergure étant à l'étude pour l'année prochaine. Nous ferons en sorte que celui-ci aboutisse mais il nécessite beaucoup de travail et de démarches.

Enfin, dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, le SIVOM avait convoqué les présidents des associations de parents d'élèves des différentes communes. Considérant que cela concernait autant voire plus les représentants de parents d'élèves, les convocations aux réunions leur ont été transmises. Quatre réunions, beaucoup de temps pour peu d'information à chaque fois étant données les difficultés que rencontre la mise en place de cette réforme. Les mairies étant par ailleurs conviées à des réunions de travail entre elles, APE et représentants de parents ont sollicité notre mairie pour organiser une réunion d'information pour tous les parents. A l'heure où cet article est écrit, celle-ci n'a pas encore eu lieu et nous ne sommes donc pas en mesure de vous apporter plus de précisions.

Il va falloir, maintenant clôturer l'année en beauté avec la traditionnelle kermesse (MARDI 02 JUILLET, 18 heures) au cours de laquelle tout un chacun est convié autour de gâteaux, boissons et repas convivial après le spectacle des enfants préparé par les enseignants.

Bon été à tous.

Les membres de l'APE.



La boule mathéronne

Mot du président

Que dire du club ?

que je suis content de l'ambiance qui règne grâce aux joueurs. Nous nous sommes confrontés en tour de coupe de France des clubs et l'on a pu s'apercevoir que l'on n'avait pas encore ce niveau-là, néanmoins nous avons fait face ce qui prouve que nous avons des joueurs de bon niveau.

Pour la saison 2013, à La Palmyre, les concours auront lieu le jeudi et le samedi jusqu'au début septembre. Les concours sont ouverts à tous.

Lotos mercredi 10 juillet et vendredi 9 août, 21 h. salle multi-loisirs des Mathes.

Vous souhaitant à tous une bonne saison.

Monsieur Bonnet, président et son équipe.



Equipe de Jonzac

U.N.R.P.A. - Section Les Mathes-La Palmyre

L'année 2013 a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe administrative qui a été élue lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 janvier en présence du maire et des représentants de la Fédération 17. Tout le monde s'est accordé à féliciter l'équipe sortante pour son excellent bilan, une trésorerie saine, témoignage d'un véritable dynamisme et d'une gestion saine. Un buffet a réuni tous les participants dans une atmosphère joyeuse et conviviale.

Activités : les différents ateliers se déroulent selon le calendrier suivant :

- **lundi** : gymnastique, couture, pétanque et chorale.
- **mardi** : vélo
- **mercredi** : informatique
- **jeudi** : foyer et danses de salon
- **vendredi** : gymnastique et marche découverte.

Comme chaque année, exception faite du vélo et de la

marche, les activités cesseront fin juin et reprendront progressivement en septembre. Le calendrier de reprise et les horaires seront affichés au foyer UNRPA (espace multiloisirs aux Mathes).

Nous avons toujours en projet de créer un atelier « anglais », mais à ce jour, nous sommes à la recherche d'un animateur. Nous profitons donc de l'opportunité que nous offre le bulletin municipal pour lancer un « avis de recherche ».

Au mois de mars, s'est tenu le Congrès de la Fédération 17, qui a également renouvelé son conseil d'administration. A cette occasion, quatre de nos adhérents ont été récompensés en remerciement de leur action au sein de l'association.

Le 1er juin, à l'initiative de la Fédération 17, un grand ras-



semblement s'est tenu à l'ASINERIE de Dampierre sur Boutonne. Occasion de découvrir les « baudets du Poitou » et leur histoire, et également, de visiter l'église d'Aulnay de Saintonge et le château de Dampierre sur Boutonne.

Le 6 juin, notre groupe vocal « NUANCES » nous a proposé son après-midi récréative en chansons et en musique. Il avait préparé un programme de qualité, varié et original, fort apprécié par le public venu nombreux l'encourager ; nous attendons avec impatience la prochaine édition.



Hippodrome Royan Atlantique



Bien connu pour son site exceptionnel et la réussite de ses compétitions, l'hippodrome de Royan Atlantique a fait l'objet de travaux très importants depuis la fin de sa saison 2012.

Objet récemment de nombreux comptes rendus médiatiques, ces chantiers, réalisés grâce aux bons soins de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, sous la houlette très active de son président Jean Pierre TALLIEU, vont permettre d'asseoir la notoriété grandissante qui sied à la réussite de cet ensemble Hippodrome/Centre d'Entraînement.

Après le décalage du meeting de printemps, qui va maintenant jouxter celui d'été pour aboutir sur une saison concentrée, pas moins de 16 réunions vont se dérouler du dimanche 30 juin au samedi 21 septembre 2013.

Le prestigieux « Trophée Vert » se disputera le 28 juillet avec trois courses télévisées en direct et la présence de nos meilleurs drivers nationaux (animations, dont l'élection de Miss Hippodrome Royan).

Comme nous l'avions annoncé au mois de décembre, nous avons, pour la première fois en partenariat avec le comité des fêtes et animations, organisé un déjeuner dit de Noël. Compte tenu du succès, il a été décidé de poursuivre en 2013 et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 15 décembre prochain

LOTOS

Deux lotos seront organisés durant l'été : le mercredi 17 juillet et le mercredi 7 août.

Infos : des partenariats existent tant au plan local, régional ou national pour les adhérents à l'UNRPA qui ouvrent droit à réduction sur présentation de la carte d'adhérent à jour de la cotisation annuelle. N'hésitez pas à nous contacter pour plus amples informations.

CONTACTS :

Le jeudi au foyer (05.46.22.12.28) unrpa.mathes@wanadoo.fr
Présidente (06.82.28.81.63) - annemarie.spiteri@orange.fr
m.informatique@orange.fr

Nous vous souhaitons un excellent été et espérons vous retrouver nombreux à la rentrée.

Anne-Marie SPITERI, la présidente.

Nombreux autres Grands Prix tout au long de la saison (plat/obstacle/trot) avec les meilleures écuries de chaque spécialité.

Le Président CHASSEBOEUF et toute son équipe vous attendent toujours aussi nombreux dans le nouvel ensemble « New-look », et ce, dès le dimanche 30 juin.

Pour tout renseignement complémentaire, blog de l'hippodrome : hippodrome-royan17.blogspot.com

SOCIETE DES COURSES ROYAN ATLANTIQUE Calendrier 2013

- Juin :**
Dimanche 30 juin (4 plats & 3 obstacles)
- Juillet :**
Lundi 8 juillet (4 plats & 3 obstacles) animations
Jeudi 11 juillet (4 plats & 3 obstacles)
Lundi 15 juillet (7 plats)
Dimanche 28 juillet (8 trot) Trophée Vert animations
- Août :**
Dimanche 4 août (8 trots)..... animations
Mercredi 7 août (5 trots & 2 plats)
Dimanche 11 août (8 trots)..... animations
Mercredi 14 août (4 trots & 3 plats)
Dimanche 18 août (8 trots)..... animations
Mercredi 21 août (4 trots & 3 plats)
Dimanche 25 août (4 trots & 3 plats)..... animations
Mercredi 28 août (4 trots & 3 plats)
- Septembre :**
Samedi 7 septembre (4 plats & 3 obstacles)
Samedi 14 septembre (4 plats & 3 obstacles)
Samedi 21 septembre (4 plats & 3 obstacles)

Demain Les Mathes

Une nouvelle association dans la commune

Rassemblés par un attachement profond à la commune des Mathes – La Palmyre, quelques habitants ont souhaité créer une association leur permettant de s'informer et d'exprimer leurs positions et leurs besoins face aux transformations et aux évolutions du territoire communal.

Notre jeune association créée l'été dernier est ouverte à tous. Elle réunit des adhérents représentatifs d'une grande diversité de situations (actifs, retraités, résidents permanents ou non, habitants de longue date ou récents). Nous avons eu le plaisir de voir augmenter progressivement le nombre d'adhérents dont l'effectif dépasse aujourd'hui la soixantaine.

Notre commune littorale a profité pendant ces dernières décennies d'un fort développement économique lié à un tourisme estival favorisé par un cadre naturel exceptionnel. La richesse et la diversité de ses paysages sont d'ailleurs souvent méconnues et ne se résument pas aux plages et aux forêts.

Notre souhait est de voir se concilier la préservation de ce patrimoine qui garantit à tous une qualité de vie pour aujourd'hui et pour demain, avec un développement économique adapté qui assure la pérennité de l'attractivité touristique et ménage les activités traditionnelles présentes sur notre commune.

Quelles ont été nos actions ?

Pour pouvoir émettre des idées, il faut s'informer et informer nos adhérents. Nous nous sommes efforcés de recueillir les informations communales, en particulier en assistant à des réunions du conseil municipal. Nous avons également suivi les informations provenant de la CARA telles que le renouvellement de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et l'établissement de son Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Pour partager ces données, nous avons créé un site web régulièrement mis à jour. Sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, nous avons essayé de transmettre aux adhérents un maximum d'éléments, en particulier en organisant une réunion courant décembre. Le cas échéant, nous exprimons nos demandes auprès des représentants de la commune et nous transmettons nos avis lorsqu'ils sont sollicités, comme lors de l'enquête publique sur le PLU.

Nous avons été amenés à élargir nos activités au delà du périmètre communal. Sur les enjeux complexes de la protection des milieux naturels fragiles, impliquant des activités professionnelles diverses, nous nous sommes informés en participant aux réunions de mise en place des sites Natura 2000 en Presqu'île d'Arvert. A l'occasion de l'enquête publique sur le PLU, nous avons adhéré au « Collectif de Défense des Marais Doux de La Tremblade,



Arvert et Saint Augustin », et agit en partenariat avec d'autres associations soucieuses de la protection de ces milieux.

Si vous partagez ces préoccupations, venez nous apporter vos idées et votre soutien.

Pour nous contacter

Par email : info@demain-les-mathes.fr. Par téléphone : 06 20 28 96 68

Site internet : www.demain-les-mathes.fr

Assemblée Générale

Elle aura lieu le 12 août à 20h à la salle municipale. A sa suite, il vous sera proposé une présentation sur les marais doux et les zones humides par Claude Charles, président de l'ASCO du Marais Doux de La Tremblade. Et nous concluons par un verre de l'amitié.



Collectif caritatif du canton de La Tremblade

La dernière distribution d'aide alimentaire d'urgence de la saison 2012/2013 a eu lieu le mardi 18 juin 2013. Pendant cette période de distribution (09/2012-06/2013) le collectif a distribué plus de **50 tonnes** de nourriture, provenant de la Banque Alimentaire et de vos dons lors des différentes collectes. Ce tonnage est **en progression de plus de 15 %** par rapport à la saison précédente. 6 000 parts ont été servies à 190 familles du canton lors des différentes distributions (+ de 8 Kg en moyenne). Les critères d'accès aux distributions étant inchangés, nous ne pouvons que constater l'augmentation de la précarité sur nos communes, les crises de toutes sortes fragilisant des familles qui, hier encore "s'en sortaient" sans aide alimentaire.

Le collectif caritatif a une fois encore, rempli sa mission d'aide aux plus démunis. Pendant la période de ferme-

ture, (20/06 au 09/09) le collectif au travers de ses trois associations constitutives, la Croix Rouge, l'Entraide Protestante et le Secours Catholique, assurera une distribution de "tickets services" permettant, même en cette période, aux familles dans l'urgence d'avoir accès à l'aide alimentaire et à quelques nécessités de la vie quotidienne.

La reprise des distributions aura lieu le mardi 10 septembre, aux heures et lieux habituels. Notre collectif est toujours à la recherche de bénévoles pour continuer son action, si vous souhaitez nous consacrer un peu de temps, **contactez nous au 05 46 36 10 21.**

D'avance merci.

Collectif caritatif du canton de La Tremblade, en mairie.
17390 La Tremblade

La tournée « L'été FDJ NRJ 12 » sera à La Palmyre le jeudi 25 juillet 2013



La tournée d'été FDJ sera sur les côtes françaises pour 20 dates à partir du 13 juillet (Dieppe) et fera étape à La Palmyre le jeudi 25 juillet. La tournée prendra fin le 14 août au Cap d'Agde.

Le programme de la manifestation se compose d'un après-midi sportif et d'une soirée musicale. De 13h30 à 18h30 de multiples disciplines sportives sont proposées à l'initiation de tous au « village plage » : basket fauteuil, beach volley, tennis ballon, beach hand avec la Fédération Française de Hand Ball.

L'association CAP SAAA propose pour la seconde année consécutive une initiation au basket fauteuil afin de favoriser l'échange entre personnes valides et personnes handicapées au travers de matchs et d'initiations à la discipline.

Un « village d'animations » proposera dans le même temps des activités ludiques et pédagogiques, avec les partenaires de la manifestation, et de nombreux cadeaux à gagner.

sur la plus grande scène itinérante d'Europe devant un jury d'experts dont Pierre Billon, producteur du Label Tadoo Music et directeur artistique du casting. Un live succèdera au tremplin et laissera place à un spectacle musical de 45 minutes de la troupe du nouveau cirque les Farfadais. La compagnie présente en exclusivité sur la tournée d'été FDJ, pour la 3e année consécutive, une création originale du spectacle vivant et du monde du cirque intitulé « Chance ».

Toutes les informations sur ete-fdj.fr



FDJ a souhaité laisser une trace durable de son passage dans chaque ville étape et offre ainsi à toutes un équipement d'intérêt général. Un TIRALO sera donc en ce sens remis à la ville des Mathes-La Palmyre. Ce dispositif permet aux personnes à mobilité réduite de se déplacer sur la plage et de pouvoir avoir accès aux joies de la baignade.

A 21h30, la soirée spectacle propose en première partie le tremplin musical « Les voix de la chance » ouvert aux jeunes artistes en herbe. Deux d'entre eux se produiront



MATTHIEU MENDES

Même si vous avez l'impression de ne pas encore le connaître, Matthieu Mendès n'est pas un nouveau venu. Vous avez sûrement déjà entendu sa guitare ou fredonné l'une de ses mélodies. Mais Matthieu, guitariste compositeur reconnu et apprécié dans la profession, est désormais fiché dans le listing des espoirs pop 2013.

On résume le dossier : à l'âge de huit ans, le petit Matthieu se découvre un penchant pour la musique. Les acrobaties de Slash sur l'album *Dangerous* de Michael Jackson lui donnent envie de se mettre à la guitare.

Après une enfance studieuse à Lille, où il se fait la main dans des groupes de lycée, il s'ouvre à la pop grâce à la découverte tardive du répertoire des Beatles. Une année de classe prépa, pour devenir ingénieur, le convainc de façon définitive que sa vraie vie est ailleurs, dans la musique.

Départ à Paris, école d'ingénieur du son, espoir fou de signer comme artiste. Matthieu le guitariste devient Matthieu Mendès le chanteur. « À la base ce n'était pas ma vocation, pas évident. Je n'aimais pas ma voix, je n'avais pas les réflexes techniques. J'ai appris à me canaliser, à comprendre ce que c'était que de chanter ». Et il y prend tellement goût qu'il écume les majors pour décrocher le ticket d'or. Un seul DA le reçoit, lui explique que son travail n'est pas abouti, lui suggère d'aller voir un éditeur.

De fil en aiguille, de compositions en compositions, Matthieu finit par signer un contrat d'artiste, et sort un premier album en 2005. Deux clips, un petit buzz, mais pas assez pour toucher le grand public. Matthieu décide alors de faire un break. « Je suis parti à L.A. pour la première fois, avec un pote. Ingué son, voir cette ville qui nous rendait dingues. Et il y a eu un déclin, des vibes. Le premier jour on a croisé Dave Navarro sur *Sunset Boulevard*, un signe évident ». De retour à Paris, Matthieu peaufine ses musiques, rencontre Ycare dont il écrit une bonne partie de l'album, assure la direction musicale de Luce, tourne comme guitariste de Jena Lee, compose un compagne de M. Pokora ses tubes « Juste un instant » et « On est là », mettant entre parenthèses sa carrière de chanteur.

Mais... « J'aimais bien l'ombre, mais au bout d'un moment, c'est frustrant. Au fond de moi, j'avais besoin de la lumière ». Et cette lumière va être apportée par celui qui deviendra son manager, rencontré lors des NRJ Music Awards 2012. C'est lui qui pousse Matthieu à chanter à nouveau. « Il m'a convaincu en une phrase. Et il a cru en moi. La semaine d'après, j'avais composé une nouvelle chanson : *Jour après jour*. C'était parti ».

Et bien parti : Matthieu Mendès enclenche le turbo et enregistre ses premiers titres. Quelques mois plus tard, il signe chez EMI alors qu'il a quasiment fini son album, pense au départ en anglais sur des textes de Claudia Mendoza puis adaptés en français par Benoît Carré (le chanteur de Lilicub), Laurent Lamarca (auteur pour Ycare et Luce) ou Catherine Berthommier. Et Ycare, fidèle en musique comme il l'est en amitié, qui lui offre le texte français de « Opéra ».

Accueil de loisirs cantonal



VACANCES D'ÉTÉ DU 8 JUILLET AU 2 SEPTEMBRE ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 À 12 ANS

Afin de prévoir le nombre d'animateurs nécessaire pour assurer une sécurité optimale, vous devez pré-inscrire les enfants au moins 48 heures à l'avance. (ex. : le lundi à midi pour le mercredi). Vous pouvez procéder à la pré-inscription soit en appelant l'accueil de loisirs (laisser un message), en venant au secrétariat ou en envoyant un mail.

Des pénalités financières sont mises en place pour

- les inscriptions faites après le délai imparti
- les enfants inscrits qui ne viennent pas (voir règlement intérieur)

Pour tous renseignements, concernant les modalités d'inscription, les tarifs, les plannings d'activités, une permanence est assurée les lundi, et jeudi matins de 9 h à 12 h et le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30. En juillet et en août, le bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30.

FÊTE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

VENDREDI 26 JUILLET À PARTIR DE 19 H

Venez participer à la fête annuelle de l'accueil de loisirs. Cette année, les enfants et l'équipe d'animation vous proposeront de passer une soirée inédite. Au programme, divers spectacles vivants (théâtre de rue, danses, chants, jonglerie...) ainsi qu'une séance vidéo en extérieur. A noter que chacun peut amener un petit quelque chose (quiche, pizza, cake, gâteau...). A chaque entracte, nous vous laisserons la possibilité d'aller vous servir une boisson et des amuses bouche ! Venez nombreux.

Nous vous rappelons que lors de la fête, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

SORTIES PLAGE

4/5 ans : mardi 16 juillet, mardi 30 juillet, mardi 13 août
6/12 ans : jeudi 18 juillet, jeudi 1er août, vendredi 16 août
(sous réserve de météo clémente)

Les plannings définitifs seront disponibles fin juin.

2, rue du Boudignou - 17530 Arvert - 05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28 - Fax : 05 46 75 45 81
Mail : clsh-sivom-arvert@orange.fr - Site internet : www.sivom-presquile-arvert.fr

MINI CAMPS

CAMP FERME

DU 15 AU 19 JUILLET

Moutiers sous Argenton (79)
12 places pour les enfants de 6/8 ans
Randonnée nature, soins aux chèvres et lapins, ateliers cuisine (fromage, pain), plantations, veillées.....

CAMP ITINÉRANT EN ROULOTTE

DU 29 JUILLET AU 2 AOÛT

Aubigny (79)
12 places pour les enfants de 8/12 ans
A bord de roulotte tractées par des chevaux, les enfants découvriront un nouvel environnement. Ils prépareront et conduiront leurs attelages de promenade et de couchage. Les enfants visiteront également le marché aux bovins ainsi que la cité médiévale de Parthenay.

DES TENTES À OLÉRON

DU 18 AU 23 AOÛT

Camping municipal les Pins à le Grand Village Plage
18 places pour les enfants de 6/12 ans
Activités: bodyboard, fabrication et initiation au cerf volant, promenade en forêt, jeux de plage, animation jeux en bois. Veillée : grands jeux, marché nocturne, festival de Jazz.

STAGE MULTI-SPORTS

DU 15 AU 19 JUILLET

6/12 ans - 24 places
En partenariat avec Esprit Sport

STAGE PÂTISSERIE

DU 12 AU 16 AOÛT

Matin pour les 4/6 ans - 8 places
Après-midi pour les 7/12 ans - 8 places

STAGE CINÉMA

DU 8 AU 12 JUILLET

8/12 ans - 12 places

OLYMPIADES

DU 5 AU 9 AOÛT

6/8 ans - 12 places

SPORTS DE PLAGE

DU 30 JUILLET AU 1ER AOÛT

8/12 ans - 12 places

STAGE THÉÂTRE

DU 22 AU 26 JUILLET

6/7 ans - 8 places

STAGE CONTES ANIMÉS

DU 19 AU 23 AOÛT

En matinée - 4/6 ans - 8 places

STAGE ACROGYM

DU 26 AU 30 AOÛT

8/12 ans - 12 places

INFORMATIONS... RAPPEL !

Il est rappelé aux usagers que les déchets verts doivent être présentés la veille de la collecte avant 20 heures selon les modalités suivantes :

Collecte des déchets verts

6 sacs et/ou fagots maximum en papier biodégradable "Ok compost" de 100 litres maximum achetés par les usagers (pour les feuilles et les tontes) ou en fagots de longueur de 1 m maximum et de diamètre 50 cm maximum, bien ficelés (ficelle naturelle compostable, pas de fil de fer), facilement manipulables par une personne.

Sont donc exclus les contenants suivants (liste non exhaustive) :

- Seaux
- Sacs plastiques
- Poubelles...

A compter du 1er juillet 2013, ces conditions devront être respectées et les contenants non conformes ne pourront plus être collectés.

2013

Calendrier de collecte

Infos : 05 46 39 64 64

LES MATHES

| Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1 Lundi | 1 Jeudi | 1 Dimanche | 1 Mardi | 1 Vendredi | 1 Dimanche |
| 2 Mardi | 2 Vendredi | 2 Lundi | 2 Mercredi | 2 Samedi | 2 Lundi |
| 3 Mercredi | 3 Samedi | 3 Mardi | 3 Jeudi | 3 Dimanche | 3 Mardi |
| 4 Jeudi | 4 Dimanche | 4 Mercredi | 4 Vendredi | 4 Lundi | 4 Mercredi |
| 5 Vendredi | 5 Lundi | 5 Jeudi | 5 Samedi | 5 Mardi | 5 Jeudi |
| 6 Samedi | 6 Mardi | 6 Vendredi | 6 Dimanche | 6 Mercredi | 6 Vendredi |
| 7 Dimanche | 7 Mercredi | 7 Samedi | 7 Lundi | 7 Jeudi | 7 Samedi |
| 8 Lundi | 8 Jeudi | 8 Dimanche | 8 Mardi | 8 Vendredi | 8 Dimanche |
| 9 Mardi | 9 Vendredi | 9 Lundi | 9 Mercredi | 9 Samedi | 9 Lundi |
| 10 Mercredi | 10 Samedi | 10 Mardi | 10 Jeudi | 10 Dimanche | 10 Mardi |
| 11 Jeudi | 11 Dimanche | 11 Mercredi | 11 Vendredi | 11 Lundi | 11 Mercredi |
| 12 Vendredi | 12 Lundi | 12 Jeudi | 12 Samedi | 12 Mardi | 12 Jeudi |
| 13 Samedi | 13 Mardi | 13 Vendredi | 13 Dimanche | 13 Mercredi | 13 Vendredi |
| 14 Dimanche | 14 Mercredi | 14 Samedi | 14 Lundi | 14 Jeudi | 14 Samedi |
| 15 Lundi | 15 Jeudi | 15 Dimanche | 15 Mardi | 15 Vendredi | 15 Dimanche |
| 16 Mardi | 16 Vendredi | 16 Lundi | 16 Mercredi | 16 Samedi | 16 Lundi |
| 17 Mercredi | 17 Samedi | 17 Mardi | 17 Jeudi | 17 Dimanche | 17 Mardi |
| 18 Jeudi | 18 Dimanche | 18 Mercredi | 18 Vendredi | 18 Lundi | 18 Mercredi |
| 19 Vendredi | 19 Lundi | 19 Jeudi | 19 Samedi | 19 Mardi | 19 Jeudi |
| 20 Samedi | 20 Mardi | 20 Vendredi | 20 Dimanche | 20 Mercredi | 20 Vendredi |
| 21 Dimanche | 21 Mercredi | 21 Samedi | 21 Lundi | 21 Jeudi | 21 Samedi |
| 22 Lundi | 22 Jeudi | 22 Dimanche | 22 Mardi | 22 Vendredi | 22 Dimanche |
| 23 Mardi | 23 Vendredi | 23 Lundi | 23 Mercredi | 23 Samedi | 23 Lundi |
| 24 Mercredi | 24 Samedi | 24 Mardi | 24 Jeudi | 24 Dimanche | 24 Mardi |
| 25 Jeudi | 25 Dimanche | 25 Mercredi | 25 Vendredi | 25 Lundi | 25 Mercredi |
| 26 Vendredi | 26 Lundi | 26 Jeudi | 26 Samedi | 26 Mardi | 26 Jeudi |
| 27 Samedi | 27 Mardi | 27 Vendredi | 27 Dimanche | 27 Mercredi | 27 Vendredi |
| 28 Dimanche | 28 Mercredi | 28 Samedi | 28 Lundi | 28 Jeudi | 28 Samedi |
| 29 Lundi | 29 Jeudi | 29 Dimanche | 29 Mardi | 29 Vendredi | 29 Dimanche |
| 30 Mardi | 30 Vendredi | 30 Lundi | 30 Mercredi | 30 Samedi | 30 Lundi |
| 31 Mercredi | 31 Samedi | 31 Jeudi | 31 Samedi | 31 Mardi | 31 Mardi |

Sortir vos déchets la veille avant 20 h

Jours en jaune :
déchets à recycler

Jours en bleu : déchets végétaux
(en sacs papier ou fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot non manipulable par une personne ou trop long (1 m maxi) ne sera pas collecté.

Jours en vert :
déchets non recyclés

À vos plumes

Félicitations

Lettre du 13/04/2013 :

*Quelle bonne idée d'avoir renouvelé la collaboration entre services techniques et les enfants de l'école.
Que nous réserveront-ils la prochaine fois ?
Le résultat est magnifique. Cette poule est très sympathique avec ses œufs, petits, grands et géant.
Elle a plus de valeur que celle aux œufs d'or. Les cloches sont aussi jolies avec leurs couleurs chatoyantes.
C'est vraiment agréable de se promener en centre-village.
C'est une animation qui réjouit les cœurs... et les appareils photos...
Encore toutes nos félicitations pour cette très belle réalisation !!!*



C. et J.-C.

Gens du voyage

Rapport d'intervention pour dégradations, intrusion et installation des gens de voyage sur l'hippodrome du 02/06/2013 :

*Nous soussignée, Céline Tiprez, brigadier-chef principal de police municipale, agent de police judiciaire adjoint, en résidence à la police municipale de les Mathes, agréée et assermentée, revêtue de notre uniforme et insignes de nos fonctions.
Vu les articles 21 2°, 21-1, D.15 du Code de Procédure Pénale.
Vu l'article L.116-2 du Code de la Voirie Routière.
Agissant dans le cadre des ordres reçus, rapportons les faits suivants:*

Préambule:

Ce jour, dimanche 2 juin 2013 à dix heures et trente minutes, lors de notre patrouille de surveillance générale, monsieur le maire demande notre intervention suite à l'information transmise par la gendarmerie d'une possible arrivée massive de gens du voyage sur notre commune. Il nous demande de vérifier la fermeture des accès à l'hippodrome et de faire procéder à la mise en place de véhicules des services techniques devant chaque entrée.

Intervention:

*A 13 h 30 toute la mise en sécurité du site est effectuée selon les ordres.
A 14 h 20 monsieur le maire nous confirme l'arrivée des gens du voyage et nous demande de nous positionner à l'entrée du stade afin de filtrer les entrées en raison du match qui s'y déroule. Il nous informe de l'arrivée des gendarmes.
A 14 h 30 nous constatons l'arrivée d'une caravane sur l'hippodrome et ce, malgré le dispositif mis en place. Nous nous transportons allée des Gannes et constatons que les véhicules pénètrent par le chantier. Assistés par une équipe de gendarmes, nous nous trouvons dans l'impossibilité de les stopper.*



Constatations:

Les gens du voyage se sont créés un passage en descellant des panneaux de grillage situés devant le chantier rue des Gannes et en portant à plusieurs un véhicule de la mairie. Ils ont ouvert la clôture séparative située entre l'hippodrome et le chantier en cassant le grillage et en descellant les poteaux de fer et de bois. Ils ont cassé la protection d'un arbuste. Ils ont procédé à l'agrandissement du passage de la clôture à coup de masse et ce malgré la présence des gendarmes.



Nous avons effectué des prises de vues photographiques des dégradations et avons aidé les gendarmes à relever les plaques d'immatriculation des véhicules pénétrant sur l'hippodrome. Nous comptons la présence de 85 caravanes.

Les gens du voyage ont été très agressifs avec monsieur le maire et nous mêmes.

La venue de monsieur le Sous-Préfet ainsi que d'agents de la Communauté d'Agglomération n'a pas permis de libérer l'hippodrome, puisque les gens du voyage ont refusé d'aller sur le terrain mis



à leur disposition à Breuillet en raison du manque d'entretien qui gênerait leur installation ainsi que celui de Meschers par choix car ils venaient de le quitter.

Monsieur le maire décide alors de procéder aux démarches nécessaires à leur expulsion.



Lettre du 06/06/2013 :

Monsieur le Maire,

Notre lotissement "Les Platanes" a encore à subir le voisinage immédiat des caravanes des gens du voyage et de leurs incivilités depuis ce dimanche 2 juin.

Parmi celles-ci, nous constatons un raccordement sur une borne incendie de notre lotissement privé.

Le tuyau traverse le jardin du 39 allée du Gallion, dont le propriétaire est absent. Ceci constitue une violation de propriété et une intrusion dans un espace clôturé.

Les habitants de notre résidence sont consternés par la répétition de l'envahissement de l'hippodrome par une communauté qui ne respecte pas nos lois et surtout par l'impuissance des pouvoirs publics à faire cesser ces nuisances.

Nous connaissons l'énergie que vous déployez, vous-même et vos adjoints, pour éviter la venue de ces gens sur la commune. Nous vous demandons simplement d'intervenir pour que les accès à l'hippodrome soient définitivement sécurisés et le parking clôturé.

Veillez agréer Monsieur le Maire l'expression de mes meilleurs sentiments.

B. T.



Décès

Ils nous ont quittés le 1^{er} semestre 2013

Lettre du 03/06/2013 :

Monsieur le Maire,

Ce dimanche 2 juin 2013, nous avons assisté une fois de plus et de trop à l'envahissement du parking de l'hippodrome par les gens du voyage. Cette violation d'un espace protégé par des portiques, des portails et des véhicules de la commune s'est faite sous les yeux des autorités au mépris des lois de la République. Nous n'avons pas constaté d'interpellation de casseurs.

A une époque où le communautarisme présente des risques pour la société, notre association, soucieuse de la paix sociale sur le territoire des Mathes, s'inquiète de la présence d'un groupe de personnes qui par tradition ne respecte pas les règles qui nous contraignent.

Sachant que vous vous êtes déjà très fortement impliqué dans la protection de ce site, nous vous demandons de faire prendre les mesures complémentaires pour rendre celui-ci définitivement inaccessible aux caravanes.

Vous pouvez compter sur le soutien et s'il le faut sur la mobilisation de notre association pour vous aider, dans le respect des lois de notre république.

Veillez agréer Monsieur le Maire l'expression de nos meilleurs sentiments.

B. C.

- CARTRON Clément Camille
(20/07/1967 - 13/01/2013)

- CARTRY François Nestor
(12/01/1914 - 29/01/2013)

- GENET Daniel Henri Gaëtan
(16/12/1948 - 23/01/2013)

- GRANGER Marie Madeleine Lucie veuve JEANNIN
(13/10/1921 - 08/06/2013)

- GREMILLET Gisèle Marie Raymonde veuve GILLES
(16/06/1920 - 12/01/2013)

- LALANNE Claude Jeanne Louise épouse DEPASSE
(29/08/1934 - 19/05/2013)

- NOË Claude Elie (01/01/1938 - 27/02/2013)

- PATEYTAS Jean Louis
(12/08/1955 - 08/05/2013)

- PATOUR René Robert (13/05/1922 - 10/05/2013)

- RISDONNE Bianca veuve STOCCHI
(01/07/1928 - 06/05/2013)

- RONSOUS Raymonde Gilberte épouse FRANÇOIS
(25/05/1947 - 02/05/2013)

- SANSON Pierre François
(23/08/1927 - 27/01/2013)

- TESSIER Roger Clément
(27/06/1929 - 30/04/2013)

- TOUTAIN Pierre Vincent
(01/06/1933 - 15/02/2013)